L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

VOL. II, NUMÉRO 37 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi 2 mars 1944

Lettre d'Ottawa

COMMENT ON PERD SON TEMPS A LA CHAMBRE DES COMMUNES TOUT EN PROTESTANT LA-CONTRE

La séance de la Chambre le mercredi est supprimée.—M. King menace l'opposition de tenir des élections générales, si elle ne coopère pas plus avec lui.—Le ministre des Munitions se livre à une périlleuse intervention, mais M. King revient à temps pour corriger l'erreur de M. Howe.—L'opposition force le gouvernement à retirer sa motion d'adoption des rapports du comité spécial des dépenses de guerre.—MM. Graydon et King s'affrontent durement.

Ottawa.—Après un moment d'ébullition électorale, survenu au début de la semaine parlementaire, la Chambre des communes s'est remise sérieusement à l'étude des crédits de guerre, et les derniers huit jours se sont terminés dans le calme.

Une résolution bien anodine amorça la bataille. Le premier ministre King tenait à supprimer la séance de la Chambre le mercredi pour la remplacer par les séances des comités parlementaires. Il présenta une proposition à ce sujet. Croyait-il que la Chambre se rendrait immédiatement à son désir? Il semble bien que oui. Mais il en alla autrement. Cette proposition souleva tout un débat. Il fallut même prendre le vote. Le gouvernement remporta naturellement la victoire. Tous les conservateurs progressistes, le Bloc populaire canadien et le groupe Roy-Dorion votèrent contre la proposition du premier ministre. Le Crédit social et la C.C.F. se divisèrent, certains députés de ces partis votant avec le gouvernement, les autres se prononçant contre. Le parti ouvrier progressiste appuya la résolution de M. King.

Le leader de l'opposition officielle, M. Graydon ouvrit le débat. Il déclara brutalement que son parti s'opposait à la motion. D'après lui, la suppression de la séance de la Chambre le mercredi, loin de hâter le travail de la Chambre, contribuerait à prolonger la session. Si les membres du cabinet sont surchargés de travail, le premier ministre, avant de décider que la Chambre se passe de trois heures importantes de séances, devrait songer à réorganiser son cabinet. Des ministres travaillent ardûment; d'autres ont à peine juste assez de travail pour les tenir occupés. Une meilleure répartition du travail du cabinet permettrait à un nombre de ministres suffisant d'assister aux séances du mercredi après-midi à la satisfaction de la Chambre et de la population. De plus, s'il faut consacrer le mercredi uniquement aux réunions de comités, il se pose alors d'autres questions, celle par exemple de trouver les locaux et le personnel pour les besoins des comités et l'on peut se demander si les comités siégeront durant toute la semaine. Bref, comme les comités n'ont pas utilisé pleinement tout le temps mis à leur disposition du lundi au vendredi soir, M. Graydon était d'avis que la suppression de la séance de la Chambre le mercredi aurait plutôt pour effet de ralentir que d'accélérer les délibérations de la Chambre.

M. KING S'IMPATIENTE

Puis une quinzaine de députés exprimèrent chacun ce qu'ils pensaient de la motion. M. J.-S. Roy, député indépendant de Gaspé, suggéra de supprimer la séance non du mercredi, mais du vendredi, pour accommoder les députés qui ne font pas partie de comités parlementaires et qui s'absentent en fin de semaine. MM. Hansell, député créditiste de Macleod, et Coldwell, leader de la C.C.F., appuyèrent la proposition du premier ministre. Les autres, chacun suivant son opinion, parlèrent contre la motion ou en faveur de la suppression de la séance du mercredi.

Pendant ce temps-là, M. King paraissait visiblement impatienté. Il avait dû interrompre une séance du cabinet pour venir proposer sa motion à la Chambre. La multiplicité des discours l'énervait. A ne pas s'y tromper, il était de mauvaise humeur. M. King se leva et défendit sa proposition. Il croyait véritablement que la Chambre des communes accélérerait les travaux parlementaires en remplaçant la séance de la Chambre le mercredi par les séances des comités. Le cabinet, en outre, avait besoin de plus de temps pour étudier les questions qui étaient soumises à sa considération.

Cet exposé ne se fit pas, sans que le premier ministre, d'une part, et M. Graydon, leader de l'opposition officielle, et M. Hanson, député conservateur progressiste de York-Sudbury, d'autre part, se piquèrent. L'orage, enfin, éclata. M. King accusa l'opposition officielle de refuser de collaborer avec le premier ministre en vue de lui accorder le temps qu'il lui faut pour s'occuper des questions relatives à la guerre. C'est la marotte de M. King, dans ces occasions, de parler de l'absence de la Chambre de M. John Bracken, leader du Parti conservateur progressiste. Il n'y manqua point. Dans son discours, le premier ministre trouva moyen de laisser entendre que, si l'opposition ne voulait pas collaborer davantage avec le gouvernement, cela ne marcherait pas longtemps ainsi: ce que l'on a interprété comme une menace d'élections générales.

Le premier ministre avait présenté sa résolution pour gagner du temps. Elle avait eu pour résultat une discussion inutile. Le gouvernement est le gouvernement et l'opposition est l'opposition. Si celle-ci avait mieux compris cette situation de fait, elle aurait évité un débat oiseux. Puisque le premier ministre croyait que la Chambre devait supprimer sa séance du mercredi pour donner au cabinet le temps nécessaire à la discussion des questions qui lui étaient soumises, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de laisser le gouvernement agir à sa guise; c'est lui qui a la responsabilité de la direction du pays. Le débat déclenché par l'opposition officielle, toutefois, ne justifie pas le premier ministre d'avoir perdu son contrôle. Les excès de langage auxquels il se livra et ses menaces d'élections générales ne l'ont certainement pas grandi. Tout cela n'était, d'ailleurs, que du "bluff", comme nos amis les Anglo-Canadiens disent.

Des élections générales: ce n'est pas l'opposition qui les craint. Elle n'y a rien à perdre et tout à gagner. Il en va autrement du Parti libéral. On sait combien nombre de députés libéraux les redoutent, parce qu'ils craignent d'être défaits. S'il y avait des élections générales à brève échéance, de plus, c'est le gouvernement qui serait le plus embarrassé. Son budget n'est pas adopté. Il prépare une conférence interprovinciale qui aurait lieu vers Pâques. La conférence impériale suivra. De tout son programme de restauration d'après-guerre, le gouvernement n'a encore présenté aucune mesure à la Chambre des communes.

M. CLEAVER MANOEUVRE MAL

L'orage n'était que suspendu, lorsque la Chambre prit le vote sur la proposition de M. King demandant de supprimer la séance du mercredi. Il ne devait pas tarder à reprendre sur la motion d'adoption des 2e, 3e, 4e et 5e rapports du comité spécial des dépenses de guerre. Le député Hughes Cleaver, président de ce comité, entreprit de défendre le travail de ce dernier contre ses critiques. C'était s'engager sur un terrain dangereux. En peu de temps, le président du comité était pris à partie par les membres de l'opposition. Les demandes de rétractation commencèrent à pleuvoir, de même que les interruptions. M. Cleaver dut se rétracter. Mais il tint bon sur un point: le président du comité spécial des dépenses de guerre refusait toujours de dévoiler les témoignages entendus à huis clos.

C'est alors que M. C.-D. Howe, ministre des Munitions, crut devoir intervenir. Le leader de la C.C.F. venait de prononcer un discours dans lequel il prétendait que l'enquête avait justifié les accusations portées par lui, à l'encontre de ce que le troisième rapport affirmait. Devant les déclarations de M. Coldwell, le ministre des Munitions concéda que, si des députés citaient des témoignages entendus en comité, la Chambre devrait avoir l'occasion d'en vérifier la teneur. L'opposition jubila. C'était précisément ce qu'elle demandait du gouvernement et à quoi le président du comité s'opposait. M. Graydon, leader de l'opposition officielle, se hâta de faire préciser à M. Howe s'il voulait dire que ces témoignages devaient être déposés. Le ministre des Munitions répondit: "C'est mon avis et j'inciterais le président du comité à proposer que les témoignages entendus au sujet de ce cas particulier soient déposés sur le bureau."

M. Cleaver, président du Comité, refusa de plier. Il ne voulait pas prendre sur lui de passer outre au règlement du huis clos. Le premier

(suite à la dernière page)

Il réclame des arrérages

Un ancien policier de Sudbury en service actif depuis deux ans, et qui est maintenant de retour, recevra peut-être $140 en arrérages qu'il réclame pour n'avoir pas reçu l'augmentation à laquelle il avait droit durant son service antérieur. Le policier est Gabriel Lalonde qui a été renvoyé de l'armée pour raison de santé. Comparaissant devant la commission de police, Lalonde a dit qu'après s'être embauché en 1939, il n'avait pas reçu son augmentation de $10 par année à laquelle avait droit tout policier. Après avoir vérifié les chiffres, les membres de la commission de police étaient d'avis que Lalonde avait raison et ont remis la chose entre les mains du secrétaire, H. P. McKeown, pour vérification.

Un indien linguiste

Un indien qui parlait le français a surpris les autorités de la cour de police de Sudbury quand il s'est vanté d'être linguiste, disant qu'il pouvait parler l'indien, le français, l'écossais et l'irlandais. Thomas Kingston, le jeune linguiste, a été accusé de briser une vitrine dans un magasin, propriété de George Moses, à 122 rue Durham, Sudbury. Il s'est défendu en disant qu'il avait lancé un morceau de glace seulement dans la vitrine. Mais la cour a appris que le morceau de glace contenait une roche. La vitrine était d'une valeur de $75. Kingston qui ne pouvait donner d'adresse permanente a eu son procès remis d'une semaine, pour permettre une enquête.

Radio dans les autos de la police

L'installation de radio émetteur aussi bien que récepteur dans les autos de la police à Sudbury sera retardée jusqu'à la proposition du budget par le conseil de ville. Voilà la décision prise par les échevins de la ville quand la commission de police de Sudbury a recommandé une dépense de $6,200 pour le nouveau système de radio. La commission de police avait passé une résolution plus tôt dans la journée suggérant que le système actuel soit changé. Les membres du conseil étaient d'avis que la dépense de $6,200 était trop considérable, et que le coût serait moindre après la guerre.

Infractions aux lois de la chasse

Deux infractions aux lois de la pêche et de la chasse ont coûté $25 en amendes à Arthur Lammi, de l'arrondissement Hendrie, quand il est comparu en cour devant le Magistrat Willard Cooper. Les accusations ont été portées par le garde-chasse Auguste Whissell, de Noëlville. Le garde-chasse a affirmé que Lammi portait une carabine quand il fut arrêté dans la forêt de l'arrondissement Hendrie. Il avait aussi de la viande de chevreuil. L'accusation de tendre des pièges sans licence fut renvoyée. Lammi a payé $15 sans les frais pour avoir eu une carabine sans licence, et $10 et les frais pour avoir de la viande de chevreuil.

Il y a 23,000,000 de catholiques aux Etats-Unis

Des statistiques publiées récemment dans l'hebdomadaire The Register, de Denver, Colorado, nous apprennent que les fidèles catholiques aux Etats-Unis sont au nombre de 23,945,247 pour l'année 1941-42, soit une augmentation de 4,340,244 en 15 ans.

Le deuxième groupe religieux des Etats-Unis, l'Eglise Baptiste, compte 11,170,662 fidèles; les Méthodistes suivent avec 9,474,870 fidèles.

Deux cent cinquante-six groupes religieux ont présenté leurs rapports à l'Office des Statistiques faisant ressortir que des quelque 130,000,000 d'habitants des Etats-Unis, 88,500,000 appartiendraient à l'une ou l'autre de ces 256 religions.

Une attaque contre un aveugle

Bien que l'avocat de l'accusé ait insisté sur une déposition de son client, après avoir choisi un procès par juge et jury, Adrien Berthiaume n'y a rien gagné en cour de police à Sudbury. Il a dû comparaître pour procès quand le magistrat McKessock a décidé que sa déposition n'allait pas à l'encontre du témoignage de Rolland Bruneau, un aveugle, vendeur de journaux. Berthiaume, demeurant à 133 rue Pine a dit qu'il se rendait chez lui quand il songea à visiter son ami, Rolland Bruneau. En approchant du kiosque près du bureau de poste, il dit avoir vu un homme portant un paletot brun brandissant une bouteille pour frapper quelqu'un. Il courut vitement à l'aide de Bruneau quand il fut frappé lui-même dans la mêlée et perdit connaissance. Bruneau, toutefois a déclaré catégoriquement que Berthiaume l'avait attaqué. Le magistrat McKessock a dit que Berthiaume avait choisi un procès avec jury et que la cour n'y pouvait rien.

Elections des Enfants de Marie

Voici le résultat de l'élection des dignitaires et officières de la Congrégation pour l'année 1944. Directeur, R. P. Gamache; présidente, Mlle Yvonne Charette; 1ère vice-présidente, Mlle Joséphine Dasti; 2ème vice-présidente, Mlle Jeannette Gauthier; secrétaire, Mlle Marie Adam; conseillères, Mlles Françoise Ribert, Léonie Leduc, Laurence Roy, Georgette Paquette, Florence Acquin, Exilia Charbonneau, Louise Garant, Jacqueline Leclair; lectrices Mlles Angeline Dasti et Germaine Charette; organistes, Mlles Jeannine Laferrière et Marie Black; sacristine, Mlle Blanche Pacaud.

Arrestations d'adolescents

L'arrestation de quatre juveniles —tous en bas de 13 ans—aurait mis fin au mystère qui entourait une série de vols avec effraction qui avaient intrigué la police depuis quelque temps. Les quatre juvéniles ont dû comparaître en cour cette semaine accusés de quatre vols. Les jeunes garçonnets auraient été saisis en flagrant délit au moment où ils volaient une caisse dans le kiosque au parc athlétique. On les accuse aussi d'un vol avec effraction le même soir à l'école centrale, alors que $10 ont disparu d'une boîte pour la Croix Rouge. Les autres vols attribués aux quatre garçonnets sont ceux commis au Curling Rink, à 422 rue St-George, alors que Olivier Leduc s'est fait enlever un paletot et des gants. Ils seraient aussi coupables d'avoir volé $40 en argent comptant dans la maison de Donald McCrea, de 485 rue Clinton.

On veut un service d'autobus

Les citoyens du quartier Primeauville à Sudbury demandent un service d'autobus pour les relier au tramways sur la rue Notre-Dame. Mais les membres de la commission de police doutent fort qu'on puisse leur fournir le service. La demande a été présentée à une réunion de la commission de police de Sudbury. Les instigateurs de la pétition ont affirmé que les citoyens des rues Leslie, Myles, Mountain, Harold, Peter et Harvey devaient marcher un demi mille pour prendre un tramway et descendre en ville. Ils demandaient que la compagnie de tramways ou une compagnie d'autobus établisse un tel service. Les membres de la commission de police étaient d'avis que la compagnie de tramways ou une compagnie d'autobus éprouverait de la peine à mettre ce projet à profit. Ils ont consenti toutefois à présenter la proposition à ces compagnies.

Une histoire qui se tient plus ou moins

Donnant foi à l'histoire de l'accusée, bien qu'il ne pouvait croire à toute l'innocence qu'elle aurait voulu lui faire croire, le magistrat McKessock a acquitté Janet Moore, de 135 rue Régent, accusée de vol. Il l'a trouvée coupable toutefois, d'une accusation d'avoir passé un chèque volé à Léo Guinard, de Markstay. Accusée d'avoir faussé un chèque de $80 au nom de Guinard, Mlle Moore a dit que le chèque lui avait été donné par Otto Fabbro pour de l'argent comptant. Tous deux étaient dans une maison de la rue Lisgar, lors de l'incident dit-elle. Fabbro lui avait dit qu'il avait obtenu le chèque en jouant au poker. En donnant sa déposition, Guinard a dit qu'il avait perdu son porte-monnaie au Parkview Inn. Il dit que Fabbro était là. Mlle Moore a dit qu'elle avait apporté le chèque chez un marchand de la rue Elm, mais qu'elle ne l'avait pas endossé. Le magistrat McKessock a déclaré qu'elle devait connaître les actions louches de Fabbro.

Petit index

Attention! Ne manquez pas de lire:

En page féminine: Prétention dangereuse, par Lysette.

En page 3: Législation sur le mariage, par Lionel Séguin, ptre.

En page 4: L'immigration paye, par C. B.

En page ouvrière: La législation ouvrière de Québec, par le R. P. Régimbal, S.J.

Au Royaume de la Femme

Directrice: Yvonne Charette

PERSEVERANCE

Il arrive parfois que dans l'impatience de voir nos prières exaucées, nous avons l'air de blâmer un peu la Providence à qui nous demandons assistance, du retard qu'elle apporte à se rendre à nos désirs.

En cela nous ressemblons à des petits enfants qui trépignent d'impatience parce que leur maman ne leur donne pas le fruit qu'ils convoitent, même si ce dernier est remplacé par un autre que la maman juge meilleur pour leur estomac délicat.

La Providence agit envers nous de la même façon que la mère prévoyante envers ses enfants, et il arrive souvent qu'au lieu de se rendre à nos voeux elle fait servir nos prières à une fin beaucoup plus avantageuse pour notre âme et même pour notre bien temporel.

C'est pourquoi il ne faut pas douter de la Providence, lors même que nous ne sommes pas exaucé dans nos demandes, de la façon que nous avions espéré.

Les épreuves qui nous atteignent parfois cruellement et nous laissent désemparées servent, très souvent à l'avantage de notre vie morale.

Nous ne maudissons pas le froid cruel de l'hiver qui fait mourir les fleurs et les petits oiseaux, parce que nous savons que l'hiver prépare à la terre des moissons abondantes.

L'épreuve, c'est pour notre âme le froid qui prépare des floraisons nouvelles, quelle que soit son âpreté, il ne faut pas laisser la lassitude envahir sa vie et renoncer à tout le bien que l'on a désiré, pour se plonger dans le découragement. L'entretien de ses propres douleurs rend le coeur égoïste en lui faisant oublier qu'il est d'autre misères plus profondes, plus pitoyables auxquelles l'on trouverait encore quelque soulagement à apporter si l'on voulait sortir de soi-même et penser un peu aux autres avec charité.

Les âmes vaillantes que l'adversité n'abat jamais complètement sont les grandes forces du monde; elles savent puiser dans leur volonté éprouvée le courage qui n'abandonne pas la lutte parce qu'elle est difficile ou qu'elle dure trop longtemps. Cette volonté qui a appris de bonne heure à se plier et à courber parfois le front devant les exigences de la vie sans cesser pour cela d'être persévérante.

Bonne cuisine

Un bon plat au fromage peut remplacer la viande car le fromage se classe au même rang que le lait pour sa valeur nutritive. Vitamines, minéraux et protéines y sont contenus, sous une forme condensée, en même quantité que dans le lait. C'est pourquoi l'usage du fromage est tellement recommandé. Il y a mille et une manières de préparer un bon plat au fromage. La variété des aliments qu'il peut accompagner fait la diversité des plats. Depuis que la guerre a imposé certaines restrictions sur nos habitudes alimentaires, on a dû renoncer à de nombreux mets familiers, qui demandaient ou trop de beurre ou trop de sucre ou des viandes ou des fruits qu'on ne peut plus se procurer. Les recettes que nous vous donnons se composent d'aliments de toutes les bourses. Essayez-les et vous vous en réjouirez.

SANDWICHES SOUFFLES

2 cuil. à table de gras, 2 cuil. à table de farine, cuil. à thé de sel, ¼ cuil. à thé de moutarde, ½ tasse de lait, 1 tasse de fromage râpé, 2 oeufs 8 tranches de pain. Du beurre mou pour couvrir légèrement les rôties, 4 grosses tomates pelées ou ¾ de tasse de jus de de tomates en conserve.

Faire fondre le gras, ajouter la farine, le sel, la moutarde et bien mêler. Ajouter le lait, le fromage, et laisser cuire, en brassant constamment, jusqu'à ce que la sauce soit épaisse et le fromage fondu. Y incorporer les jaunes d'oeufs puis les blancs d'oeufs battus en neige. Faire rôtir le pain et beurrer légèrement. Trancher les tomates en quatre. Placer des tranches de tomates sur chaque rôtie. Verser dessus le mélange de sauce au fromage. Placer dans une casserole à biscuits et cuire dans un four chaud (450 deg. F.) jusqu'à ce que les rôties soient gonflées et dorées, soit environ 5 minutes. Donnera 8 sandwiches.

FROMAGE ET MAIS EN CASSEROLE

1 tasse de maïs (blé-d'inde) en conserve, 1 tasse de miettes de pain ou de biscuits soda, ½ cuil. à thé de sel, 1 cuil. à table de gras fondu, 1 cuil. à thé de sauce épicée, 2 cuil. à table piment vert haché (facultatif) 2 oeufs, 2 tasses de lait bouillant.

Combiner tous les ingrédients, excepté les oeufs et le lait. Battre les jaunes d'oeufs et ajouter au lait, y incorporer les blancs d'oeufs légèrement battus. Placer dans un plat graissé et faire cuire dans un four (375 deg. F.) environ 40 minutes. Servira 4 à 6 personnes.

SOUFFLE AU FROMAGE

12 tranches de pain d'un demi pouce d'épaisseur, ½ livre de fromage tranché 2-2/3 tasses de lait, 4 oeufs, sel, poivre et paprika.

Enlever la croûte autour des tranches de pain et disposer des couches alternatives de pain et de fromage dans un plat graissé. Battre légèrement les oeufs, ajouter le lait et les assaisonnements et verser sur le pain. Couvrir et garder dans la glacière électrique jusqu'au moment de mettre au four. Placer dans un plat d'eau chaude et cuire dans un four modéré (350 deg. F.) environ 45 minutes. Si le mélange a été bien refroidi avant la cuisson, vous obtiendrez un beau soufflé bien gonflé. Servira 6 à 8 personnes.

UTILISONS LES LAINAGES

Dans des pantalons ou tout autre sous-vêtement de laine refoulé ou troué vous pouvez faire plusieurs petits vêtements pour bébé. Si vous n'en avez pas besoin vous-même, peut-être votre voisine a-t-elle un jeune bébé et appréciera-t-elle ce cadeau.

Il n'existe pas de grand talent sans une grande volonté.—Balzac

• •

Au travers des périls un grand coeur se fait jour.—Racine

• •

La science est la religion de l'avenir.—Paul Bert

PRETENTION DANGEREUSE

Nous avons une déplorable tendance à refuser de convenir de nos torts; nous voulons l'estime et l'admiration de nos semblables, que nous les méritions ou non. Nous nions nos défauts, nous nions nos erreurs, nous donnons de notre conduite les explications les plus fallacieuses, s'il en est besoin, n'ayant en vue qu'un but: faire croire à notre parfaite sagesse et à notre parfaite raison.

Cette prétention injustifiée est absolument répréhensible, car elle tend à tromper le prochain et à usurper une réputation dont nous ne sommes pas dignes: elle fait de nous des menteurs, des "bluffeurs"; elle nous enlève la dignité de l'être responsable, car elle nous soustrait au mépris qui nous est dû et qui serait la juste punition de nos fautes.

En acceptant de nous couvrir d'un masque vertueux pour bénéficier des avantages réservés, à la vertu, nous commettons un faux, une sorte de vol moral, qui nous place au rang des malfaiteurs.

Mais nous n'évitons pas le piège tendu aux autres, nous sommes aisément trompés par notre propre subterfuge; à force de nous vanter, de nous représenter comme des individus sans reproche, nous finissons pas être "dupes du bonniment" et par croire à la réalité du mérite que nous inventons avec tant d'assurance. Nous sommes, d'ailleurs, faciles à convaincre en ce cas; nous portons avec la plus naïve complaisance l'auréole que nous avons fabriquée de toutes pièces, la tenant ingénument pour authentique!

Un tel leurre nous est doux et rassure, à bon compte, notre conscience; et nous nous endormons dans la trompeuse certitude d'être au sommet de l'échelle du perfectionnement. . .

Il nous faut faire un vigoureux effort pour revenir à la réalité et nous voir humblement sous notre jour véritable, qui est beaucoup moins beau.

Sans doute, l'examen impartial de notre conduite et de nos intentions secrètes est dur à mener; pour nous considérer objectivement, sans indulgence, nous devons procéder à une espèce de dédoublement; mais ce pénible travail est indispensable à qui veut s'amender.

Regardons-nous froidement, écartons les excuses spécieuses que notre imagination nous fournit; voyons nos lâchetés, nos paresses, nos perfidies; voyons à quel point nous manquons de charité, d'élan généreux; voyons notre médiocrité routinière; tout cela est laid, bas, mesquin; ce spectacle, loin de nous enorgueillir, ne peut que nous amener à nous juger sévèrement et à essayer de nous soulever au-dessus de l'ornière.

Quand nous aurons sérieusement entrepris l'oeuvre de redressement qui s'impose, nous verrons combien nous sommes faibles et combien nos rechutes sont nombreuses, combien notre courage manque de souffle et de persévérance, et nous n'aurons plus l'audace de chercher à nous faire passer pour des gens de bien; les yeux fixés sur notre pauvreté morale, nous n'oserons plus nous mettre au premier rang, ni quêter des applaudissements indus.

La conscience de notre infériorité sera le premier degré de notre perfectionement, nous gravirons les autres d'autant plus sûrement que nous conserverons avec plus de soin notre humilité première.

Si douloureuse que puisse vous paraître la rigidité de l'examen auquel je vous convie, amies lectrices, ne vous dérobez pas devant ce conseil, votre valeur est à ce prix.

Qu'est-ce donc qu'une âme qui se pare d'ornements d'emprunt, s'estime au-dessus de son mérite dupe les autres et se dupe? c'est une âme faussée, qui se meut dans un milieu factice, qui s'ignore elle-même et ne saurait avoir de vie morale.

Aucune de vous, je le sais, fidèles lectrices de mon courrier, ne consentirait à posséder une telle âme.

LYSETTE

Petites économies

ALIMENTS SUCRES

Les aliments chauds goûtent plus sucré. Quand votre ration de sucre tire à sa fin, vous pouvez la ménager en servant chaudes les pommes cuites ou de la sauce aux pommes bien chaude au lieu de desserts froids qui prennent plus de sucre.

GARDONS LA CHALEUR

Vous pouvez économiser une bonne pile de charbon d'ici au mois de mai en plaçant des feuilles de métal poli à l'arrière des radiateurs. Ces feuilles de métal renverront dans la pièce les rayons chauds qui autrement iraient dans les murs. A défaut de cette feuille un panneau en matière isolante ou tout simplement un carton peint, blanc ou crème, fera mieux que rien du tout.

Ne jetez pas le vinaigre des marinades. Il peut être utilisé pour la cuisson et son goût épicé donnera plus de saveur aux aliments. On l'utilisera pour les sauces piquantes et la mayonnaise. Si vous vous servez du vinaigre de marinades sucrées pour une sauce-mayonnaise, ajoutez-y moitié vinaigre frais et n'utilisez pas le sucre demandé dans la recette. Le vinaigre qui a servi pour les betteraves peut être utilisé indéfiniment avec d'autres betteraves en ajoutant un peu de vinaigre frais.

Courrier de Lysette

D.—J'ai dix-huit ans et je suis mécontente de moi-même, parce que je ne me trouve pas intelligente. Quand je lis un livre, il y a des passages que je ne comprends pas; quand on raconte une histoire, je ne comprends jamais du premier coup; pour une explication, c'est la même chose. Quelqu'un m'a dit que passé l'âge de seize ans, l'intelligence reste ce qu'elle est. Cela m'a découragée. Un conseil s'il vous-plait?—MERCI LYSETTE.

R.—C'est déjà une marque d'intelligence que de reconnaître qu'on ne l'est pas autant qu'on pourrait l'être. Les sots sont généralement satisfaits de leur sottise. Il se peut qu'à seize ans, le cerveau ait atteint son volume normal, mais l'intelligence est fort susceptible de se développer encore si on se donne la peine de la cultiver. Ce n'est pas toujours la faute du lecteur ou de l'auditeur, s'ils ne comprend pas un livre ou une anecdote. L'auteur ou le conteur peuvent fort bien être inférieurs à leur tâche. Choisissez des lectures faciles et agréables; appliquez-vous à lire avec profit, c'est-à-dire lentement et attentivement. Ne parlez que lorsque vous aurez quelque chose à dire; le reste du temps forcez-vous à écouter les autres et à discerner, dans ce qu'ils disent ce qui mérite d'être retenu. Ne visez pas au brillant, mais au solide. Vous constaterez bientôt une plus grande facilité à saisir la substance d'une lecture ou d'un discours.

D.—Que veulent dire les noms Hélène, Pauline et Jeannine?—PAULINE

R.—Hélène, brillante, Pauline, petite; Jeannine, gracieuse.

D.—Doit-on dire une laveuse ou une lessiveuse électrique, une glacière ou un réfrigérateur? —EPOUSE

R.—Une lessiveuse et une glacière.

D.—Un chandail de laine est-il un vêtement convenable pour une jeune fille à son travail dans un bureau?—COQUETTE

R.—Oui, parfaitement.

D.—Dois-je placer à ma droite un ami que j'invite à un repas?—La tarte se mange-t-elle à la fourchette ou à la cuillère?—AD MIRATRICE DU COURRIER.

R.—A votre droite, A la fourchette.

D.—Brune, les yeux noirs très brillants, grande, mince, visage plaisant, voilà ce que je suis en physique. On m'affirme que je suis la plus charmante de mon groupe. Intelligente, instruite, d'esprit vif, de bon coeur, délicate, voilà ce que je suis moralement. Il semble que je devrais être heureuse, je ne le suis pas parce que je n'ai pas encore d'amoureux, bien que j'ale vingt ans. Pourriez-vous me donner un conseil, s'il vous-plait? —EN PEINE

R.—Voici le conseil que vous me demandez: cherchez vos défauts. Vous êtes trop satisfaite de vous même, cela doit déplaire. On demande un peu d'humilité à une enfant de vingt ans et, même si on lui prodigue les marques d'amitié, on éprouve quelque besoin de se faire valoir à ses côtés. C'est pourquoi, sans doute, vos amies sont plus recherchées que vous.

D.—Je me marie et j'irai habiter dans une autre ville, à cinquante milles d'ici. Que faudra-t-il faire pour remercier les personnes qui nous envoient des cadeaux?—JEUNE FILLE BLONDE

R.—Vous enverrez une gentille lettre écrite à la main remerciant ces personnes, pour vous et votre mari et disant un mot d'admiration pour le cadeau particulier qu'elle vous a donné.

Le temps est un insigne menteur et un grand arracheur de dents.
Chateaubriand

• •

La raison populaire est le bon sens pratique de la vie.—Lacordaire

LE BON PAUVRE

Ah! je sais que la vie est un banquet suave,
Une longue fête pour vous;
Vos chants toutes les nuits m'éveillent dans ma cave;
Frères, je ne suis pas jaloux.

Dieu n'a-t-il pas placé sur les cimes sereines
Le beau cèdre au riche manteau;
Et, le long des torrents, courbé sous leurs haleines,
Le pâle et frissonnant roseau!

O Christ! devant ton front que les épines ceignent
Je bénis mon sort et ta loi.
N'as-tu pas dit: "Heureux celui dont les pieds saignent
"Sur les ronces, derrière moi?"

Mon pauvre coeur, semblable à l'épi qu'on flagelle,
Reste vide après tant de coups . . .
Mais que j'aie une larme à mon heure mortelle,
O Christ, à verser sur tes clous!

Alfred GARNEAU

A. Lafrance & Fils
8 Durham N. Tél. 5-5645
FOURRURE
Madame, vous qui recherchez le chic, la qualité et la distinction, favorisez-nous pour l'achat de vos fourrures.

SUDBURY ONTARIO
LEBEL & FILS
NETTOYEURS - TEINTURIERS
TEL. 5-5821 142 RUE EYRE

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-6700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" parait tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ont., jeudi, 2 mars 1944

La fête du Pape

Le 2 mars marque l'anniversaire de l'élection de S. S. Pie XII. Suivant une décision récente de l'épiscopat de la province de Québec, la fête annuelle du Pape, aura lieu dorénavant le jour anniversaire de cette élection si c'est un dimanche, sinon le dimanche qui suit. Ce sera donc cette année, le dimanche 5 mars. Les attaques récentes contre le Souverain Pontife font un devoir à tous les catholiques de se rallier davantage autour de leur chef, de lui témoigner leur attachement et leur soumission, et surtout de prier pour lui. Le P. Bonaventure Péloquin, O.F.M. vient de publier dans la collection de l'Oeuvre des Tracts de l'Ecole Sociale Populaire une plaquette: "Nos devoirs envers le Pape" que tous les catholiques liront avec profit.

Il faudrait aussi profiter de cet anniversaire pour se pénétrer de l'enseignement de Pie XII sur les conditions d'une paix juste et stable. Sa Sainteté a consacré tous ses messages de Noël depuis 1939 à cet important sujet. Elle a condensé en cinq articles les points fondamentaux auxquels on doit tenir. Cet enseignement s'oppose aux idées de haine et d'oppression. Il base la paix sur des conditions nouvelles de vie dans chaque pays, conditions plus humaines, plus chrétiennes. Faisons pénétrer cet enseignement dans le peuple, dans les universités, dans les parlements, si nous voulons vaincre les idées païennes et revenir à un ordre fait de justice et de charité.

E. S. P.

Vente de brochures...

Attention! Une aubaine pour les chercheurs.

La Société Historique du Nord-Ontario présente son troisième bulletin contenant 3 études très captivantes et fort documentées: les animaux à fourrure par M. A. Lafrance; la géologie de la région par M. Fernand Morrisset, et l'histoire de son développement minier par le R. P. Henri Gautrier, S. J.

Des photographies instructives et choisies ainsi que des cartes et graphiques illustrent le texte.

Cette troisième publication de la Société se trouve en vente à Sudbury, soit à la Librairie Loisirs, 82, rue Beach, soit au Collège du Sacré-Coeur. Par la poste, 30c l'exemplaire.

La parole d'honneur

Autrefois, quand on avait dit: "Ma parole d'honneur", on avait tout dit. Il n'y avait pas de contrat ou de bail dûment signés pour valoir davantage.

Faut-il ajouter que les gens du temps passé, n'étant pas tous très instruits, se souciaient bien peu des longues formules et n'avaient que très rarement recours à la loi. Plusieurs d'entre eux ne savaient même pas signer leur nom et l'instruction obligatoire n'avait pas encore été mise sur le tapis des Chambres du Parlement. Heureusement, car on l'aurait balayée.

Comme les temps ont changé! Ce n'est pas que je m'en plaigne, car un peu comme toutes celles qui vieillissent, je me pique de ne pas être vieux jeu et de ne pas tempêter contre le modernisme et le progrès, mais quand toutefois, progrès il y a.

De nos jours, l'on est sûr de rien ni de personne et si quelqu'un vous donne sa parole, vite, vous lui faites signer un papier, dans la crainte qu'il ne tienne pas sa promesse. Tout le monde semble se réserver le loisir de changer d'idée au besoin. Parole d'honneur? Voilà deux mots qui ne semblent plus avoir de relations et ce n'est pas pourtant la parole qui manque chez nos contemporains, loin de là, car on parle, on promet, on certifie, on jure à tout venant, mais autant en emporte le vent. Ce qui manque, c'est l'honneur. Je me rappelle avec joie, cette époque lointaine où, par exemple, un bon propriétaire louait sa maison et disait: Ben, c'est tel montant par mois, s'il y a quelque chose qui ne va pas vous le direz.

Le locataire prenait soin de la maison louée comme de la sienne et, bien plus que cela, il payait son loyer sans demander de reçu. Car, faute d'instruction, on avait de la mémoire et l'on se souvenait si bien d'avoir reçu un montant d'argent qu'on ne le réclamait jamais deux fois.

Ma parole d'honneur, les choses ne marchent plus ainsi aujourd'hui et c'est triste. C'était bien plus beau dans le monde quand on pouvait avoir confiance, être sûr du prochain comme de soi-même et pouvoir faire tout son chemin sans à côté, sans ruse et sans intrigue. C'est peut-être parce qu'ils étaient droits que les gens d'autrefois vivaient vieux et parce que leur coeur n'était jamais rongé par le remords.

Ils avaient certes grande confiance en le notaire du village. Pourtant ils n'avaient recours à ses services que dans les grandes circonstances de leur vie, se gardant bien de déranger à tout propos, un monsieur de cette importance qui sait lire dans les gros livres, écrire une écriture que l'on ne comprend pas et citer à l'occasion les passages les plus ronflants du code.

La conscience était la grande foi d'alors et par ce chef au moins, les siècles d'ignorance valaient peut-être mieux que d'autres plus savants. On ne sourcillait pas devant l'honnêteté, la parole d'honneur présidait à tous les contrats et à tous les marchés, c'était l'étalon-or d'autrefois.

EVE

L'Eglise et les questions économiques et sociales

Dans le compte rendu d'une récente conférence, on lisait ces mots: "Je crois que vous avez assez de foi, que vous connaissez assez votre catéchisme pour faire les distinctions entre la matière de l'autorité épiscopale en soi, c'est-à-dire la foi et les moeurs, et les matières sociales et économiques, sur lesquelles les évêques ont droit à leur opinion qui doit être écoutée avec respect, mais auxquelles leur autorité ne s'étend pas."

Un résumé ne donne pas toujours les distinctions et les nuances que peut contenir le texte lui-même. Telles quelles, ces paroles sont certainement inexactes.

L'autorité de l'Eglise, l'autorité du Pape, l'autorité des évêques s'étend sur les matières économiques et sociales. Léon XIII l'a déclaré au début de l'encyclique Rerum novarum. Pie XI y revient à son tour dans Quadragesimo anno: "Nous devons rappeler tout d'abord le principe, déjà mis en pleine lumière par Léon XIII, que nous avons le droit et le devoir de nous prononcer avec une souveraine autorité sur ces problèmes sociaux et économiques."

La raison de l'autorité de l'Eglise en ces matières est évidente. Un ordre économique humain, c'est-à-dire, propre à l'homme et digne de l'homme a pour fin supérieure la fin même de l'homme. Il est donc régi par la loi morale qui dirige l'homme vers sa fin. Il y a de la sorte un lien étroit entre l'Economique et la Morale, et même une dépendance rigoureuse de l'Economique par rapport à la Morale.

Sans doute, l'ordre économique et social relève-t-il de techniques propres où l'Eglise n'est pas compétente — et c'est peut-être cela que voulait dire le conférencier — mais la plupart des problèmes qui s'y posent: profit, salaire, conditions du travail, organisation professionnelle, ont un aspect moral qui légitime l'intervention de l'Eglise.

Ce droit d'intervention, ce jugement sur l'aspect moral des choses, les Papes l'ont toujours exercé. De quoi traitent les grandes encycliques Rerum novarum et Quadragesimo anno, sinon de matières économiques et sociales? Et les fidèles doivent leur adhésion aux directives qui y sont énoncées.

Aussi quand l'épiscopat de la province se prononce dans ses lettres collectives, sur la restauration sociale, le syndicalisme ou le problème rural, l'autorité de ses jugements sur l'aspect moral et philosophique de ces problèmes est incontestable. Les catholiques doivent s'inspirer de ses directives dans la conduite de leur vie.

E. S. P.

Cinq canonisations

De la Cité de Vatican on annonce que toutes les conditions nécessaires ont été remplies pour cinq canonisations. Il ne reste que les dates des cérémonies à fixer. Des cinq futurs saints il y a deux Italiens: le bienheureux Bernardin Realino, jésuite, ancien avocat et magistrat, recteur de collège et prédicateur réputé, décédé en 1616, et la bienheureuse Frs-Xavier Cabrini, fondatrice en 1880 de la Congrégation des Soeurs missionnaires du Sacré-Coeur et qui mourut à Chicago en 1917, deux Français: le bienheureux Grignion de Montfort, fondateur des Pères de Marie et des Soeurs de la Sagesse, décédé en 1716, et la bienheureuse Jeanne Elisabeth Bichier des Ages, co-fondatrice des Filles de la Croix, décédée en 1838; un Portugais: le bienheureux Jean de Britto, célèbre missionnaire jésuite, martyrisé à Goa en 1693.

E. S. P.

Congrès mondial des ouvriers

Le British Trade Union congress organise un congrès mondial des unions ouvrières qui doit se tenir à Londres en juin prochain, pour discuter de la paix et les mesures d'après-guerre. Les dirigeants de la Fédération américaine du Travail ont refusé de prendre part à cette initiative parce qu'on y invite les unions ouvrières soviétiques. Seules ont-ils déclaré, les unions ouvrières "libres" devraient participer à un tel congrès. Or tout le monde sait qu'à l'heure actuelle les unions soviétiques, dominées par l'Etat ne représentent pas en réalité les ouvriers russes.

E. S. P.

Législation sur le mariage

4. LE CURE ET LE PRETRE ASSISTANT. Pour tous les deux le Code considère le danger de mort et le cas urgent.

a. Danger de Mort. "En danger de mort et seulement quand le recours à l'ordinaire est impossible, même le curé comme aussi celui qui fait le mariage dans les conditions indiquées au C.1098, jouissent des mêmes pouvoirs accordés à l'Ordinaire du lieu par le C.1043. L'un et l'autre cependant, s'ils dispensent d'un empêchement, pour le for externe, doivent en aviser aussitôt l'Ordinaire du lieu et faire mention de la dispense donnée dans les registres des mariages". Mais quand peut-on dire que le recours à l'Ordinaire est vraiment impossible? Quand il y a à craindre sérieusement que la mort ou la perte de la raison ne survienne avant de recevoir la réponse, ou bien quand un tel recours mettrait dans un sérieux danger de violer le secret soit sacramentel soit naturel ou simplement promis.

b. Cas Urgent. "Dans les cas urgents, c.-à-d. quand tout est prêt pour le mariage et qu'il n'est pas possible de recourir pas même à l'Ordinaire du lieu, ou encore si on ne peut pas y recourir sans le danger de violer le secret, le curé, comme aussi celui qui fait le mariage, dans les conditions du C.1098, peuvent dispenser des empêchements découverts au dernier moment, cela cependant ils ne peuvent le faire que dans les cas occultes" quand bien même les empêchements seraient publics de leur nature. Telle est en effet la décision de la Com. Int. Can. donnée le 28 décembre 1927 (Act. Ap. Sed. an 1928 page 61).

5. LE CONFESSEUR. Pour le confesseur comme pour le curé ou le prêtre assistant, le Code distingue également deux cas: le danger de mort et le cas urgent.

a. Danger de mort. "En cas de danger de mort, le confesseur possède les mêmes pouvoirs que le Code donne au curé. Le confesseur cependant ne peut les faire valoir que pour les cas occultes et au for sacramentel". Quand le confesseur, dans la confession, vient à connaître un empêchement public de sa nature mais occulte en fait, il doit renvoyer le pénitent au curé ou bien demander à celui-ci le pouvoir nécessaire, avec la permission du pénitent, à moins qu'il ne se trouve dans le cas considéré par le C.1098, "parce qu'alors il n'est plus simplement confesseur, mais prêtre qui fait le mariage, lequel précisément jouit, en danger de mort, des pouvoirs reconnus au curé et à l'Ordinaire, comme il a été déjà dit.

b. Cas Urgent. Dans les cas urgents le confesseur a les mêmes pouvoirs que le curé, avec cette différence cependant qu'il ne peut dispenser que pour le for interne sacramentel, par conséquent si l'empêchement occulte devenait public, il faudrait une autre dispense pour le for externe. C.1045.

6. EFFETS DE LA DISPENSE. L'effet direct et immédiat de la dispense est évidemment celui de faire tomber l'obstacle qui s'opposait au mariage. Ceci est trop évident pour que le code s'en occupe. Il se contente donc de noter certains aspects particuliers inhérents à la dispense elle-même et considère d'une manière spéciale la légitimation des fils, l'erreur, le degré de parenté ou d'affinité, la dispense du mariage contracté et non-consommé, la permission d'un nouveau mariage, dans le cas de la mort présumée d'un conjoint, et enfin l'obreption ou la subreption qui peuvent vicier la demande.

a. Legitimation des enfants. "La dispense d'un empêchement dirimant concédée en vertu soit d'un pouvoir ordinaire soit d'un pouvoir délégué par un indult général, comprend également, par le fait même, la légitimation des enfants, qui seraient déjà nés ou conçus de ceux auquels une telle dispense vient accorder. Cette légitimation cependant ne s'étend pas aux enfants adultérins ou nés d'une union sacrilège. La légitimation en outre est complètement exclue si la dispense a été accordée par rescrit dans un cas particulier."

b. Erreur de parenté ou d'affinité. "Quand il s'agit de l'empêchement de parenté ou d'affinité et dans la demande ou la concession il se glisse une erreur au sujet de la détermination du degré, la demande est quand même valide, pourvu toutefois que le degré réel soit inférieur" à celui qui a été indiqué dans la demande. Elle est encore valide "même si la demande n'a pas fait mention d'un autre empêchement de même espèce, qui est cependant de même degré ou d'un degré inférieur." Ainsi par exemple, si on reçoit la dispense, pour le second degré, tandis qu'il ne s'agit réellement que du troisième, la dispense est valide. Si après avoir demandé et reçu la dispense pour le second degré de consanguinité on s'aperçoit que cet empêchement est double, la dispense est valide: elle sera nulle si à l'empêchement simple de consanguinité venait s'ajouter celui d'affinité.

Lionel SEGUIN, ptre

Vraiment...

Molière, de nos jours, aurait peut-être écrit: "McNaughton, le malade malgré lui. . ."

• •

L'estime dans laquelle l'ouvrier tient les Syndicats Catholiques est bien illustrée par le fait que dans une même ville, à St-Hyacinthe, les Syndicats y sont, en 1943, quasi triplé le nombre de leurs membres qui sont maintenant de 1,800. Le travailleur adhère si volontiers à nos Syndicats que les unions étrangères se brisent définitivement les dents à vouloir attirer nos ouvriers.

• •

On dirait qu'il est défendu à un contrôle d'Etat d'être de bon compte. Ces jours derniers, aux Communes, un député (J.-A. Choquette) racontait comment le contrôleur des huiles avait refusé à une beurrerie la gazoline qui eût permis à son camion de recueillir la crème de ses actionnaires, de ses "patrons", comme on dit chez-nous. L'essence ne fut pas plus épargnée pour cela comme les fermiers durent se résigner chacun à aller, avec son auto, porter sa crème!

• •

L'avion est en passe de devenir l'arme par excellence. Voici qu'on vient d'équiper le bombardier Mitchell B-25 avec un canon "75" qui tire à 4,000 verges un obus de 15 livres avec une justesse de carabine. Aussi le Mitchell est-il devenu la terreur des Nippons. Et que dire maintenant de la Superforteresse de 60 tonnes que ces 8,000 c-v rendront manoeuvrable comme un vulgaire chasseur! Le jeu de ses nouvelles tourelles est parfaitement automatique, réglé sur les mires avec lesquelles le canonnier cherche l'adversaire. La guerre, vraiment, devient une affaire en l'air!

Tout ce que nous laisserons faire ou ferons au détriment du catholicisme nous le ferons et le laisserons faire pour le malheur de l'influence française dans le monde. —F. Brunetière.

• •

Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas laid, même avec des traits qui sont difformés, ou, s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression.

—La Bruyère

• •

En occupant les gens de leur propre intérêt, on les empêche de nuire à l'intérêt d'autrui.

—Beaumarchais

Bannon Bros. Ltd.

AMEUBLEMENT GENERAL

A. J. CORBEIL, gérant

Cette maison est reconnue pour la quantité de ses produits

ATTENTION: LE MAGASIN FERME LE SAMEDI SOIR A 6 HRES ET OUVRE LE MARDI A 9 HRES

123, rue Durham Tél. 4-4243

SUCCURSALE A NORTH BAY — TEL. 383

L'IMPERIALISME PAIE

Vous comprenez, dans ce bas monde, rien pour rien. C'est l'idéal de ceux qui n'en ont pas. Prenez les Impérialistes, tous les Impérialistes, à partir des Anglais jusqu'aux Japonais, en passant par les Huns, c'est-à-dire les Allemands, et bien, ces Impérialistes sont de sales types qui disent: rien pour rien.

Il y en a qui le disent au nom du Mikado, d'autres au nom du Christ. Tous, par le Christ des pauvres qui m'entend, sont des voleurs.

Voilà un gros mot qui roulera sur la rue St-Jacques et la Grande-Allée comme un boulet chargé, mais que personne n'entendra, car ventre plein n'a pas d'oreilles.

Tout cela pour vous dire que l'impérialisme n'est qu'affaire de piastres et d'intérêts. Si l'impérialisme ne payait pas son homme, il n'existerait pas. S'il n'était pas la plus fructueuse des politiques alimentaires, il n'agiterait pas le pourtant respectable Union Jack sur la moindre de nos bicoques fédérales.

Ah, le menu fretin de l'impérialisme, la masse des petits impérialistes dans la rue le sont par sentiment de supériorité raciale. Le racisme est la nuée lumineuse qui les guide dans le désert des races inférieures. Mais les grands de l'impérialisme, ceux qui font l'argent, ceux-là ne font rien pour rien. Ils ont monayé leur patriotisme à tant l'élan enthousiaste, leurs sentiments nationaux à tant le soupir.

Des événements de la vie politique canadienne nous fournissent souvent des preuves du caractère bas et ignoble de l'impérialisme affairiste. Voici une de ces preuves:

Le gouvernement anglo-londonien d'Ottawa, dans le but louable de diriger l'industrie dans le sens des intérêts militaires, a institué des commissions, bureaux, etc., qui régissent, rationnent, plafonnent, etc. Parmi ces régies il y a celle des produits du pétrole.

Les ordonnances de cette commission sont préparées par des experts fournis par le monopole du pétrole et sont promulguées par les hauts dignitaires de ce monopole, le fameux Cottrelle de l'Imperial, agissant comme tsar et paravent de toute l'organisaion.

Il faut dire que les gros bonnets du monopole qui sont l'Impérial Oil, la British-American, la Shell, sont des subsidiaires des deux grands monopoles internationaux et multi-milliardaires, qui sont la Shell et la Standard Oil.

Il faut dire aussi qu'en Canada le monopole laisse vivre ou vivoter quelques compagnies mineures, qui font le commerce du pétrole, telles qu'à Montréal, la National Petroleum, Jos. Elie, etc. Ces intermédiaires possèdent un assez fort volume de ventes, mais restent sous la coupe du monopole, qui peut leur couper les matières premières du jour au lendemain.

Ces intermédiaires, devant la main-mise sans vergogne des "majeures" sur la politique pétrolière, eurent un réflexe de légitime défense. Ils fondèrent une organisation coopérative que présida un Juif de l'Ontario, propriétaire d'une petite raffinerie. Ce monsieur fut admis au Conseil des Grands et personne n'en entendit plus parler. Il perdit la faculté de parler, il devint aphpone, sourd et aveugle. Les Intermédiaires se retrouvèrent donc Gros Jean comme devant.

Or parmi les centaines d'ordonnances, la Régie du Pétrole, c'est-à-dire le monopole, en avait émis une particulièrement déplaisante apx intermédiaires, c'était celle qui exigeait la liste de tous leurs clients.

Chacun sait que ces listes sont précieuses et secrète parce que précieuses. Un vendeur d'huile est toujours prêt à payer le gros prix pour la liste des clients du voisin ou d'un rival. La liste de tous les clients des compagnies de toute grandeur se trouva donc entre les mains de la Régie du pétrole, c'est-à-dire du monopole. C'est ici qu'apparaît le jeu du monopole.

Vers le quinze janvier 1944, les compagnies mineures et majeures reçurent la permission de vendre du "bunker" et de l'asphalte à volonté. Le rationnement de ces sous-produits était devenu désuet. Aussitôt les vendeurs relancèrent leurs clients.

Ces vendeurs s'aperçurent alors que, quelques semaines avant la levée du rationnement du "bunker", des vendeurs du monopole avaient passé et avaient vendu du "bunker".

Il faut donc conclure qu'il y eut du coulage qui profita aux compagnies majeures. Il faut donc conclure que les vendeurs du monopole, possédant la liste des clients des intermédiaires et informés de la levée prochaine du rationnement, s'étaient mis en campagne et avaient fait de belles affaires.

C'est le monopole impérialiste et jingo qui fit les piastres et qui mangea les marrons. L'Impérialisme est ainsi une politique payante. Et je vous certifie que si par exemple, c'eut été l'Intermédiaire qui eut régi le pétrole, les Impérialistes auraient été moins impérialistes et l'Union Jack aurait flotté moins fièrement. J'ai toujours pensé que l'Arche d'Alliance de l'Empire que chantent nos jingos étaient un coffre-fort.

C. B.

St-Charles

St-Charles, (D.N.C.)—Dimanche soir dernier nous avons eu à notre salle paroissiale, une partie de "Tourtières". On s'en est donné à coeur joie et nos jeunes sont partis aux petites heures du matin tous enchantés de leur veillée.

Mme Philias Chèvrefils, qui était dangereusement malade est en heureuse voie de guérison. Nous lui souhaitons une bonne convalescence.

M. et Mme Léon Gour sont les heureux parents d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Alma-Etoilla. Parrain et marraine, M. et Mme Sévère Bédard.

M. et Mme Henri Clément rendaient visite à M. et Mme Isaac Bédard.

M .et Mme Lionel Lafontaine visitaient des parents ici dimanche dernier.

M. Ernest Lafontaine rendait visite à son père, M. Delphis Lafontaine, qui était dangereusement malade.

Mlle Adélina Beauparlant, de Cartier, passe quelques jours à St-Charles.

Mlle Hélène Dignard est de retour dans sa famille pour un congé.

Mlle Rhéa Cardinal est aussi de passage à St-Charles.

TRIBUNE LIBRE

M. le rédacteur,
L'Ami du Peuple,
Sudbury.

Je vous serais très reconnaissant si vous vouliez insérer cet article dans la tribune libre de votre journal, l'Ami du Peuple.

Je viens répondre à l'absurde article de M. Marcel Benjamin, paru dans la Tribune Libre du 3 février. Ce monsieur se cache derrière un nom-de-plume sans nul doute, car le nom n'apparaît pas dans le bottin de la ville de Sudbury; il a honte de dire des sottises comme il vient d'en faire, et de placer son nom sur l'article.

Comme M. Benjamin parle de personnalités presque exclusivement, je dois lui dire que je le juge d'après ses réflexions sur ma personne et sur celle de M. W.-A. Marcotte, comme un homme avec une éducation très médiocre.

Je savais qu'en ouvrant un cercle d'études sur le Crédit Social à Sudbury que cela ferait gloser, mais ma maxime est de "bien faire et laisser braire". Oui, M. Benjamin, ça vous chatouille de voir un cercle d'études sur le "Crédit Social", sur la rue King à Sudbury, en plein coeur du "moulin à fleur". Pour vous, c'est une utopie, le système du Crédit Social, mais pour des gens avertis et studieux, c'est le bon sens même. Comme de raison, pour des gens qui ont vécu dans les ténèbres, ça paie les banquiers de vous tenir ainsi dans les mystères et l'ombre. Pour moi, je vous plains, votre ignorance sur le Crédit Social est lamentable, et je vous invite à venir vous instruire au Cercle. Je ne vous en veux pas, vous faites trop pitié; venez donc vous instruire.

Vous dites sur votre article que je devrais lire l'"Ami du Peuple", mais pauvre vous, vous parlez à travers votre chapeau; je lis, je médite et je collectionne tous les numéros, à partir du 1er numéro, juin 1942, et vous dites qu'on devrait lire les encycliques des Papes. Venez donc au cercle d'études et vous y verrez "La Doctrine Sociale de l'Eglise" par le Rév. P. G.-C. Rutten O.P. Résumé dans les encycliques, Rerum Novarum et Quadragesimo Anno.

Vous dites aussi que je devrais lire "Le Devoir", vous voyez bien que vous n'êtes pas renseigné, je collectionne aussi chaque numéro, venez les voir à 261 Drinkwater, et je vous inviterais à lire "Vers Demain", c'est une perle, vous en serez convaincu. Pour votre assertion que je ferais mieux de vendre des poêles plutôt que de m'occuper du Crédit Social, et bien M. Benjamin, je vous remercie pour cette belle annonce gratuite. Vraiment sur ce point, je vous suis reconnaissant, c'est de la belle annonce.

Pauvre vous, qui défendez un système qui s'en va à la décadence, un moribond qui commence à sentir, un système qui vous a donné une belle dépression 1929-1939 et une belle grande guerre où les humains s'entr'égorgegnt, se détruisent brûlent et brisent tout; Satan sorti de l'enfer ne pourrait pas faire mieux, et vous admirez ça, vous, ce système financier diabolique! Pauvre vous, vous n'êtes certainement pas à la page!

Venez donc au Cercle du Crédit Social, venez donc vous renseigner, c'est le meilleur conseil que je vous donne.

Veuillez de croire,
Albert-J. RATHWELL

Lavigne

Lavigne, (D.N.C.)—Nos chemins de campagne ont été continuellement remplis ces derniers temps. Février n'aura certes pas été le mois le plus favorable à nos automobilistes. Heureusement que des travaux furent menés, et que l'on passa la charrue afin de déblayer les principales routes de sortie.

A M. et Mme Emile Pion est née une fillette baptisée le 17 février. Parrain et marraine, M. et Mme Viateur Crépeau, grands-parents de l'enfant.

M. et Mme René Lafrenière sont actuellement à l'hôpital de l'Esturgeon. Leurs enfants ont été confiés aux soins de parents et amis bienveillants. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Nous quittaient récemment pour aller demeurer temporairement à Sudbury, Mme Vve Eugène Beausoleil et ses enfants.

Hanmer

Hanmer (D.N.C.). — Dimanche passé, le 20 février, M. et Mme Odilon Gauvin faisaient baptiser un garçon, né le 11, et prénommé Joseph-Maurice. M. Alexis Dennie et Mlle Marie-Reine Gauvin, agissaient comme parrain et marraine.

Nous apprenons qu'un récent mariage, unissant deux de nos anciens paroissiens, fut bénit à Mattawa. Les deux heureux époux sont M. Roméo Gagnon, soldat de Kiska, et Mlle Jeanne Bélanger, institutrice à l'école Nolin de Sudbury. Les nouveaux mariés résideront à Sudbury.

Le lieutenant Ernest Gauthier de St-Jean, P.Q., visitait ses parents de Hanmer, dimanche dernier.

Les soldats Oscar Gauthier du camp de Petawawa, et Sylvio Morin du camp Borden, passent quelques jours dans la paroisse.

Etaient de passage à Hanmer dimanche le 21 février: M. Laurent Ménard de Timmins; M. et Mme René Charbonneau de Sudbury; M. Roland Gagnon et Mlle Emélie Proulx également de Sudbury.

Les paroissiens de Hanmer apprennent avec plaisir, qu'un meilleur service de malle existera à l'avenir dans la paroisse. Le résultat des négociations de notre pasteur, ont très bien réussi et nous le félicitons chaleureusement.

Verner

Verner, (D.N.C.)—La paroisse de Verner perdait récemment l'un de ses plus vieux citoyens en la personne de M. Théophile Rousel, décédé le 17 février à l'âge de 84 ans.

Les funérailles eurent lieu en l'église St-Jean-Baptiste au milieu d'un bon nombre de parents et d'amis, le 19 courant. L'inhumation se fit au cimetière paroissial.

A la famille en deuil l'"Ami du Peuple" offre ses vives sympathies.

Le Rév. P. Paul Sylvestre, fils de M. Alfred Sylvestre de cette paroisse, faisait ses adieux à sa famille récemment à l'occasion de son départ pour l'Europe. M. l'abbé Sylvestre est aumônier dans l'aviation canadienne depuis le printemps dernier. Tous les nôtres se feront un devoir de prier pour qu'il fasse le plus de bien possible dans la grande et noble tâche qui lui est confiée.

Les paroissiens de Verner étalent heureux de rencontrer dimanche dernier leur ancien vicaire, M. l'abbé Bradley, actuellement curé de River Valley.

Mlles Lucille et Alma Poitras, toutes deux institutrices à River Valley, étaient parmi nous dimanche dernier.

PARTIES DE CARTES

Dimanche, le 20 février, les amateurs de cartes étaient heureux de montrer leurs talents lors d'une partie de cartes organisée par les Dames de Ste-Anne. La salle était remplie et cette soirée fut un réel succès, grâce au zèle des organisatrices.

PARTIE DE GOURET

Samedi dernier, notre club de gouret "Raymond" se rendait à Sturgeon Falls pour une partie contre un des clubs de l'école St-Joseph. Le club "Raymond" sortit vainqueur avec un pointage de 2-3. Félicitations à ceux-ci!

QUAND VOUS SEREZ BIEN VIEILLE

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise auprès du feu, dévidant et filant,
Direz, chantant mes vers, et vous esmerveillant!
Ronsard me célébroit du temps que j'estois belle.

Lors vous n'aurez servante oyant telle nouvelle,
Desjà sous le labeur à demy sommeillant,
Qui, au bruit de Ronsard, ne s'aille réveillant,
Bénissant votre nom de louange immortelle;

Je seray sous la terre, et, fantosme sans os,
Par les ombres myrteux je prendray mon repos;
Vous serez au foyer une vieille accroupie,

Regrettant mon amour et vostre fier desdain.
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain;
Cueillez dès aujourd'huy les roses de la vie.

RONSARD

En feuilletant les livres

"MOLIERE" (1)

La France de 1942 a senti, dans sa détresse, comme une immense nécessité de retourner à ses génies immortels, à ceux qui ont fait sa vraie grandeur, pour y puiser confiance en son avenir. Au premier rang de ceux-ci, nous devons placer les écrivains de France. Et parmi ces grandes figures se détache avec un extraordinaire prestige, celle de Molière dont l'esprit et le talent sont typiquement français. Voici une remarquable biographie de ce grand Français, écrite en France en 1942, et publiée au Canada par Les Editions Variétés.

Brisson n'a pas voulu, dans le livre qu'il consacre à Molière, étudier seulement l'oeuvre du grand auteur et l'histoire de son prestige à travers les siècles; plus humain, sachant que l'âme d'un homme inspire ses oeuvres, que les variations d'une vie d'artiste se retrouvent dans ce qu'il nous laisse, il s'est efforcé, et il a réussi pleinement, à nous révéler l'homme et à nous raconter avec sa vie l'histoire de son époque.

Molière est un des plus illustres témoins de cette histoire, en même temps qu'un des acteurs les plus importants de la vie du Grand Siècle. Car Molière était bien de son temps par certains travers particuliers, par son esprit extrêmement piquant, par sa philosophie "bonne enfant" de la vie; mais il est aussi de tous les temps, même du nôtre, pourtant si mouvementé et si troublant. "Il est l'homme de la nature humaine", a écrit Sainte-Beuve.

On voit bien la mesure de son génie par cette facilité avec laquelle il se rattache à son siècle et comment il s'en détache aussi; combien il s'y adapte exactement, et combien il en ressort avec grandeur. Il n'est ni marqué, ni rétréci par son époque; il y est proportionné, il ne s'y enferme pas.

Ce comédien, nommé Molière, ancien tapissier, qui avait l'esprit prompt, la gaieté facile, l'amour léger et changeant, a laissé des chefs-d'oeuvre qui s'appellent: **Tartufe, Le Misanthrope, Le Bourgeois Gentilhomme, Le Médecin malgré lui,** et de nombreuses autres pièces.

Sous la plume de Pierre Brisson, toute cette histoire et l'étude de ces oeuvres magistrales, forment un livre où Molière est complètement mis en lumière même dans des côtés qu'on avait jusqu'ici méconnus.

C'est un livre pour la famille et pour l'école, le collège et le couvent.

(1) Un volume de 320 pages, grand format, publié par les Editions Variétés. Prix: $1.50, par la poste $1.60. En vente à la Librairie Loisirs.

Romans policiers

par Maurice LEBLANC

L'AIGUILLE CREUSE, 192 pages. "813", 224 pages.
ARSENE LUPIN GENTLEMAN-CAMBRIOLEUR, 192 pages.
LE BOUCHON DE CRISTAL 224 pages.
LES TROIS CRIMES D'ARSENE LUPIN, 224 pages.
LES HUIT COUPS DE L'HORLOGE, 224 pages.
DE MINUIT A SEPT HEURES, 190 pages.
LE FORMIDABLE EVENEMENT, 190 pages.
ROULETABILLE CHEZ KRUPP, 190 pages.

Au comptoir, 50c; par la poste, 55c

LIBRAIRIE LOISIRS

Hotel FRONTENAC

FAITES VOTRE PART — AIDEZ LA CROIX-ROUGE

14 rue Durham Sudbury Ont.

J.-B. DUCHARME
Service Funéraire
73 rue Beech Téléphone: 6-6302

A. FOURNIER LTEE
ASSURANCES
FONDEE 1898
TEL. 7-7546 11 RUE ELM, EST

La Croix-Rouge Canadienne mérite votre aide

Cette page est dédiée à nos braves prisonniers de guerre par

Sudbury Brewing & Malting Co. Ltd.

185 rue Lorne — Tél. 7-7561

Cochrane Dunlop Hardware Ltée

Sudbury et Copper Cliff

Hotel Nickel Range

A. J. ROULEAU, gérant

12 rue Elm — Tél. 5-5641

COMPLIMENTS DE

Delongchamp Cartage Cie, Ltée

GEO. DELONGCHAMP, président

20 rue Lorne — Tél. 5-5611

COMPLIMENTS DE

Bannon Brothers

A. J. CORBEIL, gérant

123 rue Durham — Tél. 4-4243

COMPLIMENTS DE

W. B. Plaunt & Fils

128 rue Elm est — Tél. 3-0841

COMPLIMENTS DU SERVICE

CHRYSLER - PLYMOUTH - FARGO

The Sudbury Construction & Machinery Cie, Ltée

149 rue Lorne — Sudbury — Tél. 7-7571

COMPLIMENTS DE

La Maison A. Lafrance & Fils, Ltée

Manufacturier de Fourrures

68 rue Durham n. — Tél. 5-5645

LA VIE OUVRIERE

LE PROBLEME OUVRIER

Dans un article du "National Home Monthly", de janvier 1944, Leslie Roberts se conférait l'autorité de juger le Québec et d'y voir le pays de l'ostracisme canadien-français. Parmi bien des inepties qu'il débitait dans cet article — jusqu'à prétendre que nous aspirons à ériger autour de notre province une espèce de "mur de Chine" pour en tenir éloignées toutes les influences anglaises, que nous désirons chasser dans les autres provinces tous les Anglais qui habitent chez-nous,—il énonce certaines prétentions qui montrent combien il est peu en mesure de comprendre le problème ouvrier sous l'aspect particulier où il se présente aux Canadiens français.

Il prétend que, tandis que la C.C.F. lutte contre les "trusts" pour vaincre le capitalisme, nos sociétés nationales et religieuses, nos associations ouvrières ou nos clubs politiques ne luttent contre les mêmes "trusts" que pour chasser de chez nous le capital anglais.

Cette opinion de Leslie Roberts est celle d'un grand nombre des capitalistes étrangers qui ont investi de l'argent dans nos industries et qui paralysent nos syndicats nationaux au profit des Unions internationales; on aurait pu croire, devant certaines grèves récentes, que c'est aussi l'opinion de certaines puissances gouvernementales, mais qui, l'occasion venue de la défendre obéissent à toutes sortes d'influences dont nous ne connaissons que trop l'origine.

En bien! Non! ce n'est pas parce que les grandes compagnies qui pressurent nos ouvriers sont à capitaux étrangers que nous luttons contre les abus qu'ils font de leur puissance d'argent; c'est parce que ces capitalistes étrangers, qu'ils soient Anglais, Américains, Anglo-Canadiens, qu'ils soient Russes, Allemands, Italiens et même Français de France, ne peuvent pas et ne veulent pas comprendre nos problèmes tels qu'ils se présentent.

Le problème ouvrier, pour le Canadien français, n'est pas un problème individuel, ce n'est pas le problème de la famille anglaise à un ou deux enfants, c'est un problème familial qui devrait attirer la sympathie de tous, qui se pose et s'impose chez nous, le problème de la famille nombreuse. Aux autres qui n'ont pas notre foi, de limiter la famille en violant toutes les lois naturelles et divines; l'ouvrier canadien, parce qu'il est catholique, consentira à accepter les enfants que Dieu voudra lui envoyer.

Les autres peuvent compter sur l'immigration pour soutenir leur majorité arrogante, l'ouvrier canadien ne peut compter que sur la famille nombreuse pour entretenir une minorité assez puissante pour se faire respecter.

C'est en considérant cet aspect particulier de notre problème ouvrier que nous pouvons saisir comment les associations étrangères ne peuvent pas nous donner une collaboration adéquate. Nous l'avons vu, par les protestations que certaines unions ont déjà enregistrées contre les projets fédéraux d'allocations familiales.

Protester contre le principe de ces allocations, c'est trahir l'ouvrier canadien-français, c'est tenter d'étouffer notre race qui a pourtant assez d'autres ennemis. Protester contre les projets actuels comme l'ont fait les Syndicats, c'est autre chose. Les mouvements d'Action Catholique, nos Syndicats Nationaux, réclament les allocations parce qu'ils savent que c'est le seul moyen de donner un salaire suffisant aux pères de familles nombreuses, sans exposer le patron à une concurrence qui ruinerait l'industrie du Québec.

Nous reviendrons bientôt sur ce sujet vital.

O. VRIER

Législation ouvrière au Québec

Le 15 février dernier, une pétition conjointe de l'A.F.A.T. (American Federation of Labor) et du C.C.T. (Canadian Congress of Labor) sommaient le gouvernement provincial de Québec de modifier la législation ouvrière que la Chambre venait de voter à l'unanimité. "A moins que des modifications ne soient acceptées, ont dit les délégués, nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences de ces lois, et pour les désordres inévitables qu'elles créeront dans les relations ouvrières du Québec".

La législation tant décrée par les unions ouvrières déjà mentionnées, est contenue dans les Bills 2 et 3 votés en Chambre au début de février. En voici brièvement le contenu: le gouvernement crée une Commission des relations ouvrières, composée de 3 membres et dont le rôle est de surveiller l'application exacte des contrats collectifs. En cas de conflits ouvriers le ministre du travail nomme un conciliateur. Si celui-ci ne réussit pas à concilier les deux partis, le ministère remet la cause à un conseil d'arbitrage dont la décision est finale. 15 jours après la décision du conseil d'arbitrage, les ouvriers peuvent déclarer la grève si rien n'a été réalisé en vue d'une solution au conflit.

Toute grève devient illégale pendant que les négociations sont en cours, ainsi que tout le temps de la durée d'un contrat. Le Procureur Général de la Province a le pouvoir de poursuivre les responsables d'une grève illégale. Une amende de $1000.00 par jour est imposée à toute union coupable d'une grève illégale et les individus qui organisent un tel soulèvement, sont passibles de 3 mois d'emprisonnement.

Pour représenter officiellement les ouvriers d'une usine un syndicat doit avoir obtenu 60% des votes de tous les employés d'un établissement. A tout ceci le Bill 2 ajoute que les fonctionnaires publics peuvent jouir aussi du droit d'association, sans toutefois avoir droit à la grève.

Les délégués de l'A.T.F. et du C.C.T. accusaient le gouvernement de fascisme pour avoir précipité l'adoption des Bills 2 et 3 et défendu aux fonctionnaires publics le droit de grève.

A la première accusation. M. Godbout répondit que la législation était le résultat d'enquêtes faites dans tous les milieux ouvriers, qu'elle avait été étudiée pendant des mois avec les organisations ouvrières, et enfin qu'une semaine avant le vote en Chambre le projet de loi avait été livré au public ce qu'aucun gouvernement n'avait jamais fait.

Le deuxième grief des ouvriers, s'il persiste, est la preuve d'ignorance de principes sociaux élémentaires. Donner aux fonctionnaires publics: policiers municipaux et provinciaux, et même aux pompiers et aux conducteurs de tramways le droit de grève, c'est donner à un équipage le droit de saborder son navire.

L'administration d'un Etat se fait par les fonctionnaires publics. Il y a les fonctionnaires qui ont l'autorité comme les députés, les policiers (fonctionaires d'autorité) puis il y a les fonctionnaires qui ont simplement charge de rendre les services publics: pompiers, conducteurs de tramways etc. (fonctionnaires de gestion) Qu'il soit illogique d'exiger le droit de grève pour les premiers c'est évident, puisque ce serait leur donner le droit de détruire ce qu'ils se sont engagés par serment à protéger. La fausse situation du second groupe n'apparaît peut-être pas aussi clairement. Un exemple fera mieux comprendre.

Qu'à un moment donné, dans une ville comme Montréal, les tramways, les aqueducs, le téléphone, l'électricité cessent de fonctionner, et qu'en plus les pompiers laissent leur poste. Ce sera la panique. Des milliers de vies seront exposées dans les rues, dans les hôpitaux, dans les maisons privée ou à logement. Cependant le premier devoir de ces fonctionnaires publics est précisément de protéger ces milliers de vies humaines. Ils se sont engagés librement à cette charge, il ont maintenant le devoir de s'en acquitter, même à leurs dépens.

Un dernier motif de mécontentement chez l'F.A.T. et le C.C.T. c'est la défense faite aux policiers de se joindre à une union étrangère i.e. une union non-incorporée et dont les chefs habitent un pays étranger. Accorder un tel privilège aux fonctionnaires d'autorité c'est tolérer qu'ils se soumettent aux directives d'un pays tout-à-fait étranger au leur. De plus, c'est tolérer qu'ils fassent partie d'une organisation que la loi ne peut pas poursuivre puisque cette organisation n'est pas et ne peut pas être "incorporée." Permettre aux policiers municipaux et provinciaux d'appartenir à une union étrangère, n'est-ce pas permettre à ceux-là même sur qui le public se fie pour empêcher le sabotage et la révolution, de l'organiser?

Le Rapport Prévost est l'étude qui a servi de guide à la nouvelle législation ouvrière de Québec. Citons pour conclure, un conseil de M. le juge Prévost lui-même: "Les unions ouvrières ne doivent pas oublier qu'elles ne sont que des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses et non pas des fins en elles-mêmes"; elles doivent "user de leur force en vue du bien commun et non pas augmenter leur prestige."

A. REGIMBAL, S.J.

L'ami qui souffre seul fait injure à l'autre.—Rotrou.

LAITERIE STANDARD
Lait — Crème
260 rue Victoria Tél. 5-5362

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Res. 6-6132
25 rue Beech

Club Saint-Louis
Tél.: 4-4581
RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS
Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraichissements,
Ping-Pong
Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

Réparation de montres
SERVICE prompt et avec soin à des prix raisonnables
SPECIALISTE EN MONTRES DE PRECISION
ED. LAURIN
49 rue Cedar Sudbury
En haut de la Banque Royal

Automobilistes!
Demandez IMMÉDIATEMENT votre Permis d'essence avec carnet de coupons de rations.

A compter du 31 mars, les Permis d'essence avec carnet de coupons de rations actuels seront périmés. Après cette date, il sera interdit de vendre de l'essence, excepté sur présentation du carnet de rationnement d'essence 1944-1945.

Dans son propre intérêt, tout propriétaire d'automobile est prié de demander *sans délai* un nouveau Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement pour chacun de ses véhicules. Les formules de demande doivent être remplies.

A partir du 1er avril, conformément au mode de rationnement établi pour 1944-1945, lequel sera à peu près le même que celui qui est maintenant en vigueur, tout propriétaire de véhicule non-commercial aura encore droit au Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement de la catégorie de base "AA", contenant 40 unités pour une voiture de tourisme ou 16 unités pour une motocyclette.

Pareillement, les propriétaires de véhicules ayant droit à la catégorie "Spéciale" et qui peuvent justifier leurs besoins, recevront une ration supplémentaire déterminée à l'avance pour l'année finissant le 31 mars 1945. Pour déterminer la ration supplémentaire, laquelle tiendra compte des besoins individuels, la catégorie antérieure et le nombre de milles parcourus ne seront pas nécessairement un facteur important.

Les coupons de ration professionnelle supplémentaire seront encore émis dans des carnets portant le titre "Spéciale" et chaque carnet ne contiendra pas plus de 60 unités. Afin de permettre une révision constante des besoins de chaque demandeur de cette catégorie, on n'émettra qu'un seul carnet "Spéciale" ou qu'une partie de carnet à la fois. Le Régisseur des huiles a aussi le droit de refuser une demande de catégorie "Spéciale", ou de suspendre tout carnet de rationnement d'essence à la suite d'une violation des règlements.

La disette d'essence est encore grande. Ne demandez pas d'être classé dans la catégorie "Spéciale" si vos besoins ne sont pas urgents.

L'essence pour les véhicules commerciaux sera aussi rationnée. Afin de s'assurer une quantité suffisante d'essence pour leur permettre de continuer leur commerce, après le 31 mars, les propriétaires de véhicules commerciaux sont priés de remplir *immédiatement et en détail* la formule requise pour chacun de leurs véhicules.

A partir du 1er avril, les employés des postes d'essences n'accepteront pas de coupons de carnet de rationnement d'essence, à moins que le numéro de la plaque de la licence du véhicule pour lequel le carnet est émis ne *soit écrit à l'encre* sur chaque coupon. Chaque automobiliste doit coller au pare-brise de son automobile un timbre 1944-1945 indiquant la catégorie du carnet présenté au moment de l'achat.

Si le propriétaire d'une automobile vend ou transfert sa voiture ou en dispose autrement, il doit faire parvenir son permis d'essence avec carnet de coupons de rations au plus proche bureau de la Régie des huiles.

Pour obtenir un Permis d'essence avec carnet de coupons de rationnement, procurez-vous une formule de demande à votre bureau de poste, puis étudiez et remplissez cette formule en suivant bien les instructions.

Lorsque vous recevrez votre carnet de rationnement de 1944-1945 gardez-le avec soin. On ne le remplacera peut-être pas, si vous le perdez ou si vous vous le faites voler par négligence. Ne le laissez pas dans votre voiture.

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS
L'Honorable C. D. HOWE, *Ministre*

LE CANADA EST À COURT D'ESSENCE · ÉCONOMISEZ VOS COUPONS

LA VIE AGRICOLE

L'importance des marchés publics

Par Paul BOUCHER, D. Sc. S.

Nos grandes villes et nombre de centres moins importants à travers la province possèdent des marchés ou places publiques où les cultivateurs peuvent offrir leurs produits.

Ces marchés sont tout à l'avantage des citadins et des ruraux, et ces avantages sont nombreux. Dans une ville, la présence d'un marché, d'une halle ou d'un simple abri, sur une place publique destinée à des fins commerciales, permet un contact direct entre producteurs et consommateurs. Il s'ensuit une suppression d'intermédiaires et la réduction de majorations et commissions diverses, et cela au profit de tous, acheteurs et vendeurs.

Ce contact des intéressés permet une meilleure connaissance des disponibilités des producteurs, et, d'autre part, une compréhension plus exacte des exigences des consommateurs. Ainsi, les besoins locaux sont satisfaits sur place, grâce à une agriculture de plus en plus diversifiée.

De telles relations commerciales sont non seulement un stimulant à la production locale, mais elles préviennent un drainage, autrement inévitable, des produits vers des centres nécessairement encombrés, ce qui occasionne toujours une manutention et des entreposages inutiles et coûteux.

A cause des facilités toujours plus grandes des échanges commerciaux, l'existence de relations directes entre producteurs agricoles et consommateurs est au profit de bien des commerces locaux. L'occasion crée les acheteurs. Le cultivateur qui vient d'écouler ses produits dépense dans sa localité une partie considérable des argents qu'il réalise. Les achats à l'extérieur, sur catalogue ou autrement, sont ainsi restreints et les valeurs en circulation restent dans la région, au lieu d'être envoyées au loin dans une province voisine ou même à l'étranger.

Tous ces avantages sont si importants qu'ils justifient amplement les dépenses, après tout réduites, que représentent l'aménagement de marchés ou place publiques destinées à servir de comptoirs aux cultivateurs. En saine économie sociale, ces déboursés ne sont même pas des dépenses; ils sont plutôt, pour chaque collectivité, une capitalisation à rendements immédiats et sûrs. . . Tous les centres d'une population de trois mille âmes ou plus devraient, croyons-nous, s'organiser pour fournir à leurs ressortissants des marchés ou halles convenables. Cela est dans l'intérêt, non seulement des cultivateurs voisins, mais aussi de la communauté citadine.

De tels déboursés sont d'ailleurs peu considérables, à moins de circonstances absolument exceptionnelles. En somme, il s'agit tout simplement de fournir aux intéressés des lieux de rencontre propres et hygiéniques, protégés contre la pluie et la poussière, avec des espaces, tables ou bancs appropriés aux échanges commerciaux prévus. Cela n'exige pas nécessairement des édifices coûteux, mais des constructions convenables, avec systèmes d'aqueduc et d'égoûts au moins suffisants aux exigences élémentaires. Il faut par ailleurs ménager, autour de ces marchés, de vastes espaces de stationnement. Ceux qui connaissent les embouteillages quotidiens, aux abords de certains marchés de Montréal et de Québec, savent la nécessité absolue de pareils espaces.

Installés convenablement, nos producteurs consciencieux auront tôt fait de constater l'avantage d'offrir des produits de choix, à des clients réguliers, satisfaits et par conséquent disposés à payer des prix raisonnables pour des produits dont ils savent la provenance et connaissent la qualité.

Que l'on généralise de telles conditions, partout où les circonstances l'exigent, et nous constaterons bientôt une réduction du coût de la vie chez les consommateurs urbains, une amélioration du pouvoir d'achat chez les producteurs ruraux, enfin une meilleure compréhension entre les uns et les autres. A ce compte, qui donc pourrait se désintéresser de la multiplication et de l'amélioration de nos marchés publics?

Faites lire l'Ami du Peuple

La luzerne

En raison de bien des facteurs qu'il ne nous appartient pas d'énumérer ni d'analyser, la protéine du commerce se fait de plus en plus rare et parfois de qualité variable. Dans le cas des tourteaux de lin, il est même impossible de s'en procurer depuis déjà assez longtemps. Quant aux suppléments protéiques, les observations et les analyses faites à la Station expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière, démontrent que leur valeur laisse parfois à désirer; sans doute, parce que certains ingrédients essentiels sont rares et que de ce fait leur palatabilité en est quelque peu affectée.

Pour parer à une telle éventualité, dans une province comme la nôtre où l'agriculture est à base de productions animales diversifiées, il va nécessairement falloir recourir d'avantage aux protéines produites sur la ferme. Pour cela, les moyens à notre disposition sont assez nombreux. Mentionnons parmi les principaux, le lait écrémé, la graine de lin, la moulée de luzerne et dans certains cas les pois et les fèves Soja. Tous ces moyens sont bons et méritent d'être recommandés.

Cependant pour obtenir un approvisionnement abondant et économique de protéine produites sur la ferme, rien ne peut se mesurer à un bon système d'herbage à base de luzerne. C'est du moins ce que l'on a constaté à la Station expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière, où la luzerne, depuis de nombreuses années déjà, se cultive sur une très grande échelle et se consomme libéralement par tous les animaux de la ferme, depuis la poule jusqu'au cheval. A cette institution, la luzerne est servie sous plusieurs formes; comme herbe à pâturage, foin vert, foin desséché, ensilage, moulée, etc. De toutes façon, elle est riche en protéine et en matière minérale.

On a aussi constaté qu'un bon système d'herbage à base de luzerne, produit au total certainement le double de protéine qu'un système à base de trèfle. Cette richesse en protéine de la luzerne s'explique à la fois par sa haute teur en azote. Son haut rendement à l'acre et sa longévité comme plante à prairie.

En général, avec le lait écrémé et un approvisionnement suffisant de luzerne pour en servir dans toutes les crèches et sous toutes les formes possible, les exigences en protéine de nos animaux domestiques sont raisonnablement satisfaites sans avoir recours aux concentrés azotés d'autres sources. Pour acquérir l'indépendance à l'égard des protéines du commerce et réduire les frais d'alimentation en temps de guerre comme en temps de paix, les cultivateurs de la province de Québec, à l'exemple de leurs fermes expérimentales, devraient songer très sérieusement à la culture de la luzerne. Pour parvenir au succès, nous leur conseillons de suivre la méthode généralement préconisée aujourd'hui d'en semer une quantité convenable dans tous les mélanges de graines à prairie. Les deuxièmes et troisièmes coupes de foins sur les prairies de deuxième et troisième années seront alors composées de luzerne pure; la mieux conservée pourra être ensuite convertie en moulée et servie en guise de supplément protéique.

Mauvaises herbes

Les mauvaises herbes sont classées d'après la durée de leur existence dans les catégories suivantes: (a) plantes annuelles ou d'un an; (2) plantes bisannuelles ou annuelles d'hiver, ou de deux ans, et (3) plantes vivaces ou de plusieurs années. Avant de chercher à les extirper, il est important de savoir à quelle catégorie elles appartiennent, déclare M. Herbert Groh, de la Division fédérale de la botanique. Les annuelles complètent leur végétation en une saison. Elles ont de longues racines, en grande partie figureuses, et produisent beaucoup de graines. Elles sont généralement répandues de façon plus ou moins épaisse dans les récoltes et ne s'emparent que rarement du sol. Comme elles sont moins apparentes que les plantes petites, mais solides, de mauvaises herbes vivaces, on considère qu'elles sontplpus génantes que ces dernières et cependant elles causent de grosses pertes et sont tout aussi dangereuses.

Les mauvaises herbes bisannuelles exigent deux saisons pour compléter leur végétation; pendant la première saison elles emmagasinent une provision de nourriture qu'elles utilisent pendant la deuxième saison pour produire des fleurs et des graines. Quelques plantes annuelles ont un caractère bisannuel. On les appelle annuelles d'hiver, et quand elles germent en automne, elles passent l'hiver et complètent leur végétation la saison suivante.

Les mauvaises herbes vivaces se maintiennent pendant un grand nombre d'années. En général elles se propagent par voie de semis et au moyen d'organes souterrains appelés "rhizomes". Elles ont deux modes distincts de végétation. Quelques-unes s'enracinent profondément; d'autres ont leurs racines à fleur de terre. Les plus nuisibles sont celles qui ont de longues tiges souterrainnes justes au-dessous de la surface du sol comme le chardon du Canada, la laiteron des champs ou laiteron vivace, le liseron des champs, l'ivé, le passerage velu, l'euphorge feuillue, la linaire vulgaire ou commune et le silène enflé. Les mauvaises herbes vivaces à racines superficielles sont les suivantes: armoise des champs, achillée millefeuille, chiendent et foin d'odeur.

Les appareils de tonte

La tonte des moutons se fait au printemps, après l'agnelage, quand le temps s'est radouci. Elle se fait vers la fin de mai dans l'Ouest du Canada et un peu plus tôt dans l'Est. On pourrait croire à première vue que ce serait un peu trop se dépêcher que de prendre des dispositions au milieu de l'hiver pour se procurer des appareils de tonte, mais il ne faut pas oublier qu'il y a grand manque de métal et d'appareils aujourd'hui, et les bergers feront bien de se préparer sans retard pour la tonte de 1944.

La Commission des prix de guerre annonce qu'il est nécessaire de se procurer un permis pour acheter de nouvelles machines ou de nouveaux appareils agricoles et les ciseaux ou machines à tondre sont compris dans cette ordonnance. On pourra se procurer des formules nécessaires pour faire la demande de ces permis en s'adressant aux sociétés locales ou directement aux bureaux de l'Association canadienne des producteurs de laine.

Les cultivateurs qui ont des outils de tonte feront bien de les examiner soigneusement et de les faire réparer s'il y a lieu. On aiguisera toutes les lames et on remplacera celles qui sont usées. Il faut prendre ces précautions tout de suite au lieu d'attendre jusqu'à la veille du jour où l'on doit tondre les moutons. Les cultivateurs qui n'ont pas de machines à tondres et qui désirent s'en procurer pour le printemps prochain devraient placer leurs commandes sans délai. Il n'y aura qu'un nombre limité de machines neuves et naturellement les commandes seront remplies dans l'ordre où elles sont reçues. Une machine peut servir plusieurs troupeaux et un certain nombre d'éleveurs le moutons dans un district devraient se mettre ensemble pour l'acheter et s'en servir. Ceux qui ont l'habitude jusqu'ici de faire tondre leurs moutons par un tondeur local feront bien de s'assurer que ce tondeur est toujours là et de l'engager immédiatement pour la tonte de la saison qui vient.

Hygiène et désinfection

C'est par la bonne hygiène et la désinfection que l'on peut le mieux prévenir les parasites. Le plancher et les fondations du poulailler devraient être étanches, à l'épreuve des rats et de la vermine, et le poulailler lui-même doit recevoir beaucoup de lumière du soleil et d'air frais, par tous les temps. On nettoiera régulièrement les poulaillers, juchoirs, nids, mangeoires et abreuvoirs. On aura soin de choisir un désinfectant de la qualité recommandée par le vétérinaire, afin d'être sûr que la désinfection soit bien faite. Si, malgré des précautions, les volailles deviennent infestées de parasites, on consultera un vétérinaire pour connaître le traitement à administrer.

La basse-cour doit également être tenue dans de bonnes conditions hygiéniques, sinon le sol se contaminera et les maladies et les parasites s'y maintiendront pendant des années. Pour cette raison, un grand nombre d'aviculteurs élèvent maintenant leurs volailles de façon à éviter le contact direct avec le sol; quelques-uns se servent de solariums avec plancher en grillage métallique et en lattes, ou de petites cours à surface de béton ou d'asphalte. On a obtenu de bons résultats également en changeant le parcours pour que les volailles soient sur le sol frais chaque nouvelle saison.

L'or recherché dans le monde

Au cours d'une récente assemblée des directeurs de la Centremaque Gold Mines Ltd, M. Alex Simpson, président, déclarait que dans certains pays on obtient de l'or en payant des prix exorbitants, souvent le double du prix coté à New-York.

Au Portugal, en Egypte, aux Indes et en Amérique du Sud, la plupart des gens n'ont guère plus confiance dans le papier-monnaie.

Ici, au Canada, une grande activité règne dans les camps miniers. Dans le Québec, en particulier dans la riche région de Bourlamaque, plusieurs importantes propriétés sont sur le point de commencer des travaux, interrompus à cause de la guerre.

M. Simpson ajoutait que la Centremaque Gold Mines Ltd, négocie présentement avec les entrepreneurs en sondages pour la reprise des travaux sur le terrain.

Avec toute l'activité qui se déploie il ne faudra pas être surpris de voir la production de l'or au Canada doubler d'ici quelques années.

Qualité du beurre

Il importe beaucoup pour l'industrie beurrière canadienne que l'on maintienne une qualité élevée de ce produit en augmentant la proportion de la production totale qui obtient un pointage de 93 ou plus et en réduisant autant que possible la proportion des catégories inférieures. Des consommateurs désirent avoir du beurre de la plus haute qualité, surtout lorsque ce produit est rationné. On ne sait pas définitivement quels seront les besoins du marché à l'avenir, mais l'expérience a démontré que les produits de haute qualité se vendent plus aisément et à prix plus élevé que ceux de qualité inférieure.

Les maladies contagieuses sont la plus grosse cause de mortalité chez les poussins, mais il y a aussi beaucoup d'affections qui ne sont pas infectieuses, mais organiques, et qui proviennent le plus souvent d'une mauvaise alimentation. Au nombre de ces derniers il y a le tournis des poulets, la paralysie des orteils, le rachitisme et le glissement du tendon.

Nous devons continuer à lutter contre l'inflation pour garantir la victoire de nos armes.

Nous devons aussi lutter pour établir une base solide sur laquelle nous bâtirons, après la guerre, un Canada puissant et prospère.

217 RUE KING SUDBURY
J.-R. MARCOTTE
EPICERIES - VIANDES
ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

Buvez les liqueurs douces
SILVER FOAM
Qualité supérieure
Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd.
Tél. 7-7561 185, rue Lorne

42 rue Borgia Sudbury, Ont.
ADAM & CIE
Epicerie moderne - Viandes de choix
DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

Fashion Craft Shops Ltd.
(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)
est actuellement installé à
18 rue Elm, est Téléphone 3-0523
Venez visiter notre nouveau magasin

Salle d'étude sur le Crédit Social
Ouverte 5 soirs par semaine, du lundi au vendredi à 8 heures.
Tout le monde est bienvenu.
290 rue King, est Sudbury

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

ministre King était absent de la Chambre à ce moment. On le fit apparemment avertir de la malheureuse intervention de M. Howe. Dans l'entretemps, M. Harris, député conservateur progressiste de Danforth, avait proposé un amendement à la motion de M. Cleaver. Il demandait de déposer les témoignages entendus à huis clos, sur lesquels les rapports s'appuyaient, et d'ajourner le débat jusqu'à ce que la Chambre ait eu le temps d'étudier cette preuve. Au fond, le député de Danforth réclamait ce que le ministre des Munitions venait d'indiquer que l'on devrait faire. La seule différence qui existait, c'était dans la méthode de production de ces témoignages. M. Harris suggérait de les déposer tous ensemble. M. Howe semblait vouloir les produire au fur et à mesure du débat, selon qu'il serait nécessaire, pour vérifier la teneur des témoignages, lorsque des députés en citeraient.

Revenu à son siège, le premier ministre ne prit pas de temps de rétablir l'unité de pensée et de tactique, un moment compromise, par le ministre des Munitions. M. King s'opposa à permettre la déposition des témoignages entendus à huis clos par le comité. M. Howe se trouvait dans une position fausse. Il dut s'expliquer. Il prétendit qu'il n'avait jamais voulu dire que les témoignages entendus à huis clos devraient être déposés. En réalité, il avait bien dit qu'ils devraient être déposés. Mais il lui fallait faire machine en arrière.

Au cours de ses explications, le premier ministre manifesta son impatience, lorsque M. Hanson, député de York-Sudbury, voulut lui poser une question. S'apercevant que le comité avait fait fausse route en demandant l'adoption de rapports sur lesquels la Chambre ne pouvait pas se prononcer, parce que les témoignages sur lesquels ces rapports s'appuyaient, ayant été entendus à huis clos, ne pouvaient être déposés à la Chambre, le premier ministre conseilla au président du comité spécial des dépenses de guerre de retirer sa proposition. C'est ce qui arriva. L'opposition officielle remportait une demi-victoire. Elle obligeait le gouvernement à retirer la motion d'adoption de ces rapports, mais le gouvernement maintenait son refus de déposer les témoignages entendus à huis clos sur lesquels les rapports s'appuyaient, l'amendement de M. Harris ayant été battu.

UNE COLERE DE M. KING

Mais M. King se fâcha pour de bon, lorsqu'il présenta sa résolution visant à constituer le comité spécial des dépenses de guerre pour l'année 1944-1945. Les interruptions commencèrent à pleuvoir de nouveau. Les conservateurs progressistes s'opposèrent à la formation de ce comité sous prétexte que son importance avait beaucoup diminué par le fait qu'il a continuellement siégé à huis clos. Le Crédit Social et la C.C.F., cependant, en approuvèrent la constitution, tout en réclamant que ses séances fussent publiques, sauf lorsque la sécurité du Canada était en jeu.

L'erreur du premier ministre fut encore de prêter des intentions aux conservateurs progressistes, en les accusant de refuser d'aider le Trésor à réaliser des économies dans les dépenses de guerre. Précédemment M. King avait expliqué que la réalisation de ces économies était le seul but de l'existence du comité. Le leader de l'opposition officielle protesta là-contre. Le premier ministre revint à la charge et accusa les conservateurs progressistes de travailler plutôt à gagner des élections que la guerre.

Il était alors près de 11 h. du soir. La tempête creva de nouveau. MM. King et Graydon étaient tous deux debout, se faisant face.

M. Graydon: Monsieur l'Orateur.

M. King: (tentant d'achever sa phrase):. . . est. . .

M. Graydon: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et je demande au premier ministre de s'asseoir.

Des voix: A l'ordre.

M. King: Je dirai à l'honorable député. . .

M. Graydon: Sur une question de privilège, Monsieur l'Orateur, un honorable député a toujours le droit de porter la parole. Le premier ministre le sait.

M. King: Qu'est-ce que c'est?

M. Graydon: La question de privilège vient toujours en premier lieu. J'ai la parole et je demande au premier ministre de s'asseoir.

M. King: Je ne m'asseoirai point à la demande de l'honorable député.

M. Graydon: A la demande de l'Orateur.

M. King: Certainement; en ce qui concerne l'Orateur, je suis tout à fait disposé à me conformer au règlement de la Chambre. Je ne suis cependant pas. . .

M. Graydon: J'ai le droit de prendre la parole sur une question de privilège.

Le leader de l'opposition officielle s'explique au milieu des interruptions. Mais l'Orateur décide qu'il n'y a pas de question de privilège, puisque le premier ministre n'a pas porté d'accusation contre le chef de l'opposition. Des applaudissements éclatent. "On n'a pas le droit d'applaudir quand l'Orateur fait une déclaration, dit ce dernier. Il a pour devoir de sauvegarder les intérêts des deux côtés de la Chambre et je condamne fortement tout applaudissement à l'occasion d'une déclaration faite par l'Orateur." Un député veut prendre la parole. D'autres crient: "A l'ordre". Et la Chambre s'ajourne, la motion de M. King étant adoptée sans vote.

CONCLUSION

Il a fallu deux jours complets pour disposer de la proposition visant à supprimer la séance du mercredi, discuter les rapports du comité spécial des dépenses de guerre et adopter la constitution du nouveau comité spécial des dépenses de guerre. La proposition visant à supprimer la séance du mercredi aurait dû être adoptée en moins d'une heure. Il n'y aurait pas dû y avoir de discussion sur les rapports du comité spécial, parce qu'il était impossible de les discuter si les témoignages entendus à huis clos doivent demeurer secrets; la proposition de l'adoption de ces rapports était une fausse manoeuvre, pour la même raison. La constitution du comité spécial pour 1944-1945 aurait dû être adoptée en quelques minutes. Une séance de moins de trois heures aurait dû suffire à disposer de ce travail parlementaire. Mais il a fallu deux jours complets. Voilà comment on perd un temps précieux à la Chambre des communes tout en protestant là-contre.

J.-E. LACOURCIERE
AVOCAT
10 ELM, E. SUDBURY
TEL.: 8-8221

Nouvelles de St-Jean-de-Brébeuf

Dimanche, le 20 février, Mgr J.-H. Coallier, P.D.,V.F., nous donnait, comme il le fait chaque année, les règlements du Carême disant que comme dans le passé, les lois à observer durant le Carême se résument ainsi: Tous les jours du Carême, le dimanche excepté, sont des jours de jeûne pour les personnes de 21 à 60 ans, à moins qu'elles en soient exemptes pour quelques raisons. Il est permis de manger de la viande au repas principal excepté les jours maigres. La loi d'abstinence oblige toutes les personnes qui ont atteint l'âge de raison. Cependant, cete année, à cause des difficultés du temps présent, une dispense est accordée à tous, des jours d'abstinence durant le Carême à l'exception du mercredi des Cendres, l'avant-midi du Samedi Saint et chaque vendredi.

Bien que plusieurs soient exempts du jeûne, chacun doit néanmoins s'imposer des pénitences.

Venons donc en foule assister à la messe sur semaine, y faire la sainte communion et assister aux offices religieux du Carême. Prions bien, afin que nos soldats, nos aviateurs et nos marins reviennent bientôt sains et saufs dans leur pays.

Mercredi dernier, l'église fut remplie à capacité le matin et le soir à l'occasion des offices du Mercredi des Cendres.

PARTIE DE CARTES

Lundi, le 21 février, avait lieu au sous-sol de l'école Nolin une partie de cartes et Mascarade organisée par un groupe de paroissiens. Les recettes totales furent de $167.80. La poupée fut gagnée par Mlle Gaëtane Prévost, qui devina que le prénom choisi n'était autre que son propre prénom. Les prix pour costumes furent gagnés par Mme Georges Pelletier et Mme Georges Bergeron.

Sincères remerciements aux organisateurs ainsi qu'à tous ceux qui les ont encouragés.

DECES

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Rodolphe Laframboise, de Warren, survenue à l'hôpital de Sturgeon Falls, la semaine dernière. Mme Laframboise, ancienne paroissienne de St-Jean de Brébeuf, prenait une part active à toutes les oeuvres paroissiales. Elle était la mère de Mme Gilbert Campeau de cette paroisse.

M. et Mme Albert Marois ont eu la douleur de perdre un bébé de trois ans. L'inhumation eut lieu jeudi après-midi.

Aux familles éprouvées, nos sincères condoléances.

VA-ET-VIENT

Mlle Jeanne Ladouceur, de la rue King, partait lundi soir pour Toronto où elle a accepté une position.

M. Jackie Glynn, de la marine canadienne à Windsor, visitait des parents et amis ici la semaine dernière.

Mme Chénard est retournée à Montréal mardi dernier, après avoir passé quelques jours chez son fils Paul.

M. Gilles Schryer est de retour de Nobel où il était employé depuis plusieurs mois.

Lundi, le 6 mars, à 7.30 p.m. à l'église St-Jean de Brébeuf, le Père Emile Bouvier, s.j., diplômé de l'Université Harvard en Economie Politique, professeur de Législation Sociale et Directeur du Service Social Industriel de l'Université de Montréal, Rédacteur à "Relations", parlera sur les problèmes actuels de la classe ouvrière.

Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies.—Lamartine

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

Dans quelques semaines chacune des équipes de la ligue Nationale de hockey aura joué ses cinquantes parties de la saison régulière et les quatre premiers clubs du circuit Dutton s'affronteront dans les éliminatoires. Dick Isvin et ses Canadiens termineront la saison avec 90 chances sur 100 de remporter la coupe Stanley car nos porte-couleurs ont démontré à maintes reprises qu'ils ne fléchiraient pas facilement dans les séries finales (encore contre le Détroit et le Toronto, la semaine dernière). Cependant les deuxième, troisième et quatrième positions sont encore loin d'être décidées. Actuellement, les Maple Leafs et les Ailes Rouges se disputent la deuxième position, tandis que les Eperviers et les Bruins d'Art Ross bataillent pour s'emparer de la position qui leur permettra de participer aux éliminatoires. Quelques nouvelles acquisitions chez les Eperviers et les Maple Leafs vont peut-être augmenter l'intensité de la lutte pour les quatre premières places: dernièrement, Bud Poile qui a reçu une décharge de l'armée a fait son apparition sur l'alignement des Leafs et on croit que sa présence augmentera la puissance offensive. Chez les Eperviers, l'arrivée du robuste Joe Cooper, également renvoyé par l'armée, va sans doute renforcer les lignes de défense du Chicago. Bill Cowley, centre brillant des Bruins, vient de revêtir le costume de son équipe et le Boston va être encore à craindre puisque Cowley joue sur la première ligne d'attaque. Cependant si les Eperviers ne perdent pas de joueurs, ils semblent bien qu'ils vont réussir à devancer les Bruins; le trio Smith-Mosienko-Bentley en saura probablement la cause.

• •

A Montréal, samedi, les Bruins de Boston ont fait mauvaise figure alors qu'ils succombaient 10 à 2 aux mains du Tricolore. Bep Guidolin, avant rapide des visiteurs au Forum, fut envoyé deux fois au cachot pour s'être chamaillé. Maurice Richard, Phil Watson et Glen Harmon furent les étoiles de la soirée. Cependant à Toronto, les Eperviers eurent raison des Maple Leafs au compte de 3 à 2 devant une assistance nombreuse. Au cours de la troisième période, Doug Bentley réussit à déjouer Bibeault dans les filets du Toronto pour donner un avantage décisif à son équipe.

• •

Dans le domaine du baseball, les Cardinaux de St-Louis ne sont pas encore certains de perdre leur receveur Walker Cooper. Celui-ci, bien qu'il ait passé son examen médical, n'a pas encore été demandé de se rapporter à un camp d'entraînement.

• •

Chez les compteurs de la ligue Nationale de hockey, Herb Cain et Lorne Carr se disputent encore la première place.

Chronique du Collège

Les journées de retraite pour les Philosophes sont commencées. Les retraitants, par groupes de quatre, passent trois jours en méditations et prières afin que Dieu leur aide dans le choix de leur état de vie. Puis ce sera le tour des Rhétoriciens qui, eux aussi, ont à penser sérieusement à leur avenir.

CERCLE ARCHAMBAULT

Le sujet à l'étude, cette semaine, c'est le C.I.O. présenté par Fernand Bégin. C'est un exposé très complet de l'origine, de la politique et de l'expansion du grand mouvement ouvrier aux Etats-Unis, au Canada et, plus particulièrement, à Sudbury.

Le Père Aumônier du Cercle, le P. Régimbal, donne ensuite quelques renseignements sur la législation ouvrière à Québec et à Ottawa, faisant suite à la causerie que donnait M. Léon Lalande au cercle lors de son passage à Sudbury.

Dimanche dernier, vu la température maussade, la Congrégation organisait en récréation un Bingo, des parties de cartes, et un concert d'amateurs. Tous passèrent une agréable après-midi.

CERCLE DE L'A.C.J.C.

Etant donné que plusieurs membres étaient allés au concert de musique, il n'y a pas eu de travaux de présentés.

Le Cercle songe déjà à l'organisation de la fête de Dollard; on parla de plus des diverses activités lors de la Semaine de la Fierté Nationale, du 19 au 25 mars.

Blezard Valley

Blezard Valley, (D.N.C.)—Lundi, le 21, M. l'abbé Filiatrault bénissait le mariage de Mlle Annette Fex, fille de M. et Mme Baptiste Fex de cette paroisse, à M. Pierre Leduc, fils de M. et Mme Léoda Leduc de Capréol. Nos meilleurs voeux aux jeunes époux.

Dimanche, le 20, à la salle du conseil un groupe de personnes se rendait pour entendre une causerie sur le Bloc Populaire donnée par M. Lionel Campeau et M. B. Michaud.

M. et Mme Emile Martin et leurs filles, Lily et Thérèse, passaient quelques jours chez M. et Mme A. Houle.

Voulez-vous qu'on croie du bien de vous? N'en dites pas!.—Pascal

MOULINS A COUDRE—M. Albert Leduc, de Sturgeon Falls, désire annoncer qu'il a un certain montant de machines à coudre neuves "Singer" à vendre ou à échanger. Adresse: B-52, Sturgeon Falls, Ont.

Au GRAND
MARS LE 2 - 3 - 4
"BEST FOOT FORWARD"
LUCILLE BALL en couleurs — et
"PRAIRIE THUNDER" — Dick Foran
6 - 7 - 8 MARS
"RUSSIAN STORY"
L'Histoire de mille ans d'héroïsme russe
— et —
CAMPUS RHYTHM — Gale Storm
Les dernières nouvelles sur l'écran

A VENDRE
DEUX MAISONS - $1950
Cottage, quatre pièces, tout près de l'église et de l'école. $400 comptant. Solde comme loyer.
Nous achetons et vendons maisons
Assurances de toutes sortes
ROSS SMITH
AGENT D'IMMEUBLES
113 rue Durham Tél. 8879

Théâtre CAPITOL Sudbury
Actuellement à l'écran
CLAUDETTE COLBERT dans
"NO TIME FOR LOVE"
LUNDI ET MARDI
Spencer Tracy dans "SKY DEVILS"
Paul Muni dans "SCARFACE"

PAIN Carload, frais et nourrissant 2 pour 15¢
GRAISSE PURE ..... 2 lbs 29¢
FARINE A PATISSERIES Monarch 24 lbs 89¢
FEVES AU LARD Clark ..... bte 20 oz. 10¢
BEURRE Carload, 1ère qualité ..... lb 38¢
CORN FLAKES Quaker ..... pqt 8 oz. 8¢
SAVON de toilette Lux ..... 2 barres 11¢
RINSO ..... gros pqt 24¢ — pqt géant 88¢
L'EPICERIE CARLOAD
"3 MAGASINS S"
45 rue Elm — "Quality Meat" et Epicerie
499 Notre-Dame 18 Elm ont